Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 23 février 2023, à 20h00

Grande Salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal

---

Ordre du jour

1. Appel
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 09 décembre 2022
5. Assermentation
6. Nomination d'un membre remplaçant(e) à la Commission d'urbanisme
7. Désignation d'un ou d'une délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)
8. Désignation d'un ou d'une délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)
9. Désignation d'un ou d'une délégué(e) à la Commission consultative du Fonds pour le développement durable
10. Désignation d'un ou d'une délégué(e) au Conseil d'établissement
11. **Préavis 2023/01 :** Plan climat et politiques climatiques de la Ville d'Ecublens
12. **Préavis 2023/02 :** Cheminement de mobilité douce Stand-Crêts, Crédit de construction
13. Droit d'initiative
    a. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Nicolas Morel, Éclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse: où en est-on ?
    b. Autres interventions
14. Divers
15. Communications municipales écrites et orales

M. le Président souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'huissier, aux techniciens, à la secrétaire et au public.

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 68 Conseillères et Conseillers, 4 personnes sont excusées.

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Amiguet-Vercher Amélia, Fehlbaum Elena, Karpushova Irina, Realini Didier

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : -

Trois postes sont vacants suite aux démissions de Mme Gladys Zürcher et MM Jean Rochat et Corentin Gigandet.

Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 35.

POINT 2 Communications du Bureau du Conseil

Communications présidentielles

- M. le Président annonce qu'une démonstration du système SUNVOTE sera faite en « live » lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 31 mars 2023, au moyen des boîtiers « zapette ». Celles-ci permettent la simplification du comptage des voix lors des différents votes qui se présentent durant des séances du Conseil communal (Préavis, procès-verbal, ordre du jour, élections …). Ainsi le Conseil communal pourra juger de l'utilité du système de comptage des votes par voie électronique. Le fichier PDF sera mis en ligne sur l'extranet pour de plus amples informations.

- M. le Président annonce la date de la sortie du Conseil communal qui se déroulera le 6 mai 2023. Le déroulement de celle-ci sera communiqué prochainement.

Au chapitre des représentations :
- Le 07 janvier : collation à la population Place François Sylvant
- Le 11 janvier : Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois, salle des Combles
- Le 18 janvier : présentation du SDOL Renens
- Le 26 janvier : présentation plan climat, Grande salle du Motty
- le 30 janvier : Soirée des Mérites, Grande salle du Motty
- le 3 février : Assemblée générale Abbaye des Patriotes d'Ecublens, Grande salle du Motty
- Le 8 février : journée 2023 en faveur des personnes en âge de l'AVS, au SwissTech Convention Center EPFL

Au chapitre des correspondances :
- Le 5 janvier : lettre de démission de M. Corentin Gigandet, M. le Président en donne lecture.
- Le 5 janvier : renonciation de Mme Serafin Maria-Luz (PSIG)
- Le 10 janvier : renonciation de Mme Patrizia Magurano (Forum)

Au chapitre des communications du Bureau du Conseil :

- Résultats du Sondage envoi des documents papiers vs numériques

- Question 1 : Souhaitez-vous recevoir les documents relatifs aux séances du Conseil communal par voie électronique ou papier ?
  39 – par voie électronique et 26 – par voie postale

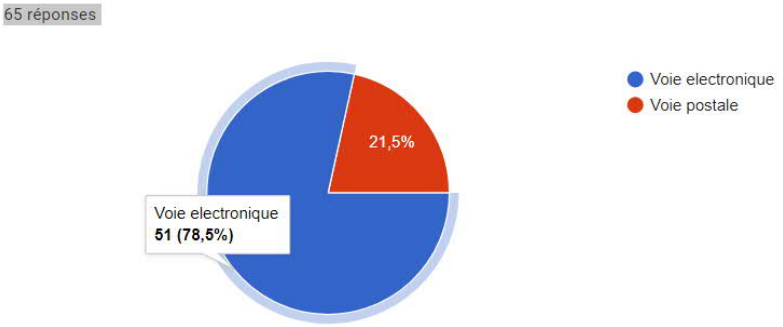

- Question 2 : Souhaitez-vous recevoir les dossiers de plus grand format relatifs aux budgets, comptes ou rapports de gestion par voie électronique ou papier ?
  41 – par voie électronique et 24 – par voie postale

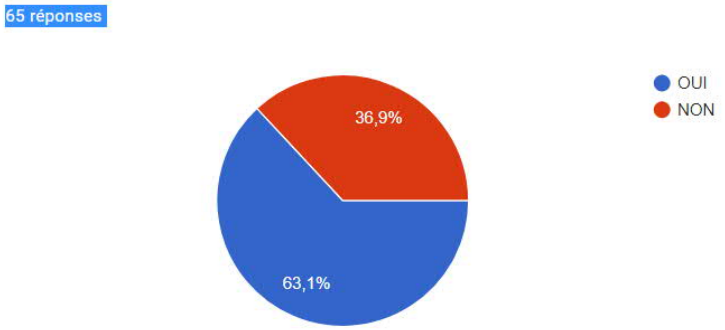

- Question 3 : Veuillez nous indiquer si vous souhaitez que votre mail apparaisse sur le site communal afin que tous les électeurs·ices puissent vous contacter.
  41 – OUI et 24 – NON

65 Conseillères et Conseillers ont participé au sondage. M. le Président les en remercie.

Il précise, suite à la demande d'un Conseiller communal, que le sondage effectué en 2015, concernant la préférence des Conseillères et Conseillers quant au jour où le Conseil communal devait siéger, avait donné comme résultat : **35 voix en faveur du jeudi, 24 voix en faveur du vendredi et 16 voix à qui le jour de préférence n'avait pas d'importance**.

Il informe également que l'agenda des séances du Conseil communal est organisé conjointement avec la Municipalité et le Bureau du Conseil, ceci dans le but de pouvoir donner le temps à chacun·e de pouvoir respecter les différents délais pour la présentation/lecture/séance des Commissions/rapports liés aux préavis du Conseil communal qui leur sont impartis. L'agenda des séances du Conseil communal du 2ème semestre sera transmis prochainement par Mme la Secrétaire. Les séances ont été agendées principalement le jeudi.

M. le Président en a terminé avec les communications présidentielles et passe au point 3 de l'ordre du jour.

POINT 3 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester. Personne ne s'étant manifesté, M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La discussion n'est pas demandée, M. le Président poursuit en passant au vote sur l'ordre du jour tel qu'il a été reçu. Au vote, l'ordre du jour est accepté à **l'unanimité.**

POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2022

Avant d'ouvrir la discussion sur le procès-verbal du 9 décembre 2022, M. le Président demande à l'Assemblée si quelqu'un ne l'aurait pas reçu. Tel n'étant pas le cas, il poursuit avec les excuses de Mme la Secrétaire, Gaëlle Weissert, pour le filigrane « POUR APPROBATION » manquant, qui s'est soustrait à sa vigilance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022, **a été accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

POINT 5 Assermentation

M. le Président, conformément aux communications présidentielles et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation de trois nouveaux membres au sein du Conseil communal en remplacement de Mme Gladys Zürcher et M. Corentin Gigandet tous deux du groupe PSIG et M. Jean Rochat du groupe PLR+ID. Il rappelle, aussi, la procédure y relative : « Je vais demander aux trois futurs Conseillers, de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué, puis je lirai le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai chacun, qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant ''je le promets''. Après lecture du serment et promesse faite, ils pourront rejoindre les rangs du Conseil où une place leur aura, d'ores et déjà, été attribuée. »

Serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Une fois le serment prêté par MM. Jean Aristide Timba Bema, Carlos Esteban Roméo et Giuseppe Alongi, M. le Président leur souhaite la bienvenue et les invite à rejoindre les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à 71 Conseillères et Conseillers présent·e·s. La majorité est de 37 voix.

POINT 6 Nomination d'un membre remplaçant(e) à la Commission d'urbanisme

Suite à la démission de M. le Conseiller Corentin Gigandet, remplaçant de la Commission d'urbanisme pour le groupe PSIG, M. le Président demande au groupe PSIG s'il a un(e) remplaçant(e) à proposer.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola (PSIG) propose la candidature de Mme la Conseillère **Maya Frühauf (PSIG).**

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à nominer tacitement Mme la Conseillère Maya Frühauf par acclamation.

Arrivée de Mme Amiguet-Verchet Amélia, le nombre de Conseillers et Conseillères passe à 72, la majorité est fixée à 37.

Point 7 Désignation d'un ou d'une délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)

Suite à la démission de Mme la Conseillère Gladys Zürcher, déléguée au Conseil intercommunal de l'ORPC pour le groupe PSIG, M. le Président demande au groupe PSIG s'il a un(e) remplaçant(e) à proposer.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola (PSIG) propose la candidature de Mme la Conseillère **Valérie Bernier (PSIG).**

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement Mme la Conseillère Valérie Bernier par acclamation.

POINT 8 Désignation d'un ou d'une délégué(e) au Conseil intercommunal de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

Suite à la démission de Mme la Conseillère Gladys Zürcher, déléguée au Conseil intercommunal de l'ARASOL pour le groupe PSIG, M. le Président demande au groupe PSIG s'il a un(e) remplaçant(e) à proposer.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola (PSIG) propose la candidature de Mme la Conseillère **Nahimana Belyse (PSIG).**

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement Mme la Conseillère Nahimana Belyse par acclamation.

POINT 9 Désignation d'un ou d'une délégué(e) à la Commission consultative du Fonds pour le développement durable

Suite à la démission de M. le Conseiller Jean Rochat, délégué à la Commission consultative du Fonds pour le développement durable pour le groupe PLR, M. le Président demande au groupe PLR s'il a un(e) remplaçant(e) à proposer.

M. le Conseiller José Birbaum (PLR+ID) propose la candidature de Mme la Conseillère **Frédérique Reeb-Landry** (PLR+ID) à la Municipalité.

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry par acclamation.

POINT 10 Désignation d'un ou d'une délégué(e) au Conseil d'établissement

Suite à la démission de M. le Conseiller Jean Rochat, délégué au Conseil d'établissement pour le groupe PLR, M. le Président demande au groupe PLR s'il a un(e) remplaçant(e) à proposer.

M. le Conseiller José Birbaum (PLR+ID) propose la candidature de M. le Conseiller **Eric Darbellay (PLR+ID)** à la Municipalité.

Considérant que le Conseil est en présence d'une candidate pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement M. le Conseiller Eric Darbellay par acclamation.

POINT 11 Préavis 2023/01 : Plan climat et politiques climatiques de la Ville d'Ecublens

M. le Président donne la parole à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry, après avoir énuméré les membres présents de la Commission ad hoc et remercie la large délégation de la Municipalité et de l'administration communale ainsi que le mandataire au Plan Climat.

Délibérations de la commission ad hoc et décisions :

Après délibération, la Commission ad hoc du préavis 2023/01 :

- prend bonne note que le Plan climat et son plan d'actions détaillé dans le rapport est dit de « 1ère génération ». En ce sens, elle demande à la Municipalité que les mesures qui y sont répertoriées soient précisées dans les mois à venir, et au fur et à mesure des ajustements du Plan climat, notamment en matière de mesurabilité et de temporalité.
- accepte à l'unanimité le préavis 2023/01 comprenant l'amendement suivant et visant à intégrer nommément dans le préavis :

  - les objectifs du Plan climat communal (au point 5.4 et dans les conclusions) et

  - le soutien du Conseil communal au Plan climat communal dans les conclusions.

L'amendement du préavis 2023/01, tel que formulé par la Commission, est un prérequis pour accepter les conclusions de ce préavis. Celui-ci, en effet, ne mentionne pas les objectifs poursuivis par la Stratégie et le Plan climat. Les membres de la Commission ad hoc souhaitent à l'unanimité que ces objectifs soient mentionnés sous 5.4 du rapport et dans les conclusions. De même, ils souhaitent amender le point 2 de ce que le Conseil communal décide pour y ajouter que le Conseil communal « soutient » la Stratégie et le Plan climat communal d'Ecublens :

Texte à amender selon la demande de la Commission ad hoc

5.4. Stratégie climatique communale - Remplacement du 1er paragraphe par :

« La Stratégie climatique d'Ecublens vise à atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020 et à contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles, à adapter le territoire aux changements climatiques et à créer une culture «climat» au sein de l'administration. Cette Stratégie traduit l'engagement politique de la Ville d'Ecublens en réalisations concrètes, en s'appuyant sur le diagnostic du territoire et en complémentarité des projets, stratégies et programmes déjà en place. »

Ainsi que la modification du chiffre 2, du point « DÉCIDE » des Conclusions du Préavis 2023/01.

DECIDE

1. …

2. D'approuver et de soutenir la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4 avec l'objectif :

   - D'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020

   - De contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles,

   - D'adapter le territoire aux changements climatiques et créer une culture « climat » au sein de l'administration.

3. ...

M. le Président remercie Mme la Conseillère pour son rapport. Avant d'ouvrir la discussion sur cet amendement, M. le Président informe l'Assemblée qu'il s'est renseigné auprès de la DGAIC (*Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes)* quant à la validité juridique de ce préavis.

<u>Réponse de M. Thierry Bornick, Docteur en droit, de la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC)</u>

Cher Monsieur,

Je vous reviens suite à nos agréables échanges téléphoniques.

Comme discuté et pour le redire clairement, ce préavis n'a aucune valeur juridique dès lors qu'il concerne des compétences exclusives de la Municipalité. Cette dernière conservera donc la même marge de manœuvre, et ce quoi qu'il advienne de ce préavis. Il faut plutôt considérer ce Plan climat comme un document de travail qui pourra être modifié unilatéralement par la Municipalité à l'avenir. Nous pensons qu'il est important que ces éléments soient clarifiés auprès de vos Conseillers.

Dès lors que ce préavis n'a pas de valeur juridique, nous n'avons pas de recommandations particulières à vous donner. Le plus logique serait peut-être de ne pas amender le préavis et de le faire voter comme s'il s'agissait d'un rapport. Si des modifications aux conclusions

devaient néanmoins être votées, celles-ci n'auraient qu'une portée politique et ne seraient donc pas contraignantes vis-à-vis de la Municipalité.

J'espère que ces éléments vous aideront à diriger la séance de ce soir et vous adresse, cher Monsieur, mes salutations les plus cordiales.

M. le Président, passe la parole à la Municipalité concernant la réponse du DGAIC.

M. le Syndic Christian Maeder remercie M. le Président pour ses recherches auprès du canton. Effectivement, la Municipalité était sur le ballant sur la formulation et surtout la conclusion qui disait que le Conseil communal « approuve ». Elle était consciente aussi que cet objet était du ressort de la Municipalité vu que c'est son « plan » de gestion qu'elle présente au Conseil et qui lui demande de soutenir plus que d'approuver ou d'adopter. M. le Syndic convient que le terme « adopte » est mal choisi et pose des problèmes juridiques. Soit le texte est pris tel quel, soit celui-ci est amendé et le terme « adopte » est remplacé par « prend acte », « soutien »…

M. le Président passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

Mme la Municipale Danièle Petoud exprime la volonté de la Municipalité de vouloir être transparente avec le Conseil et c'est, en effet, un acte politique. Il peut être appelé préavis, rapport, ou autre. La volonté de la Municipalité était de le présenter au Conseil pour que ce dernier approuve la stratégie ce qui permet d'avancer ensemble. La Municipalité continuera de venir auprès du Conseil avec des budgets et des préavis, cela ne changerait rien. Elle poursuit avec la lecture de l'article de L'écho communal de Morges » paru le 3 février 2023.

Elle conclut en réitérant la volonté de la Municipalité ; à savoir avancer ensemble avec le Conseil sur ce projet.

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry**.**

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry précise que dans sa lecture, elle n'a pas lu une des conclusions de la Commission ad hoc, où l'ensemble des Commissaires reconnaissent que le Plan climat est une nécessité et que l'objectif est soutenu par l'ensemble des Commissaires. Elle poursuit, à titre personnel, en disant que si la Municipalité et la commune d'Ecublens ont des objectifs en matière environnementale très solides, il est nécessaire d'avoir l'adhésion de tout le monde. La Commission a apprécié de pouvoir en discuter avec la délégation de la Municipalité. Au fur et à mesure que ce plan va être amélioré et pour le succès des objectifs climat de la commune, il est essentiel de pouvoir continuer à avoir un dialogue et pouvoir de la part de la Municipalité mais aussi de la part du Conseil d'entendre la position des uns et des autres et de la mettre en application. Il en va du succès de ce projet.

M. le Président ouvre la discussion sur le premier amendement et passe la parole à M. le Conseiller communal Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel pose une question sur la forme. Il demande si avant de voter sur le préavis et sur l'amendement, il y a lieu qu'un vote se fasse, vu que ce préavis n'a pas force de loi.

M. le Président affirme que la discussion est ouverte et que la Municipalité ne va pas retirer son préavis car la volonté de cette dernière est de réfléchir ensemble sur la question. Il passe la parole à M. le Conseiller Michele Mossi.

M. le Conseiller Michele Mossi est surpris par le fait de voter un amendement sur le texte d'un préavis, vu que cela ne relève pas de la compétence du Conseil. Celui-ci ne peut qu'amender les conclusions d'un préavis. De ce fait, il demande la légalité de ce vote. En ce qui concerne le 2ème amendement, il ne comprend pas ce qui va être porté au vote car il y a un amendement de la commission, d'un côté, et de l'autre, M. le Syndic parle du verbe

« adopter » qui ne figure pas dans les conclusions. Il revient sur la pertinence de l'objection de M. le Conseiller Nader Donzel. Il est, selon lui, fondamental que le Conseil se prononce sur la question sur le Plan climat. Il pense que l'intention et la volonté du Conseil d'approuver et de soutenir ce qui est proposé aujourd'hui est indispensable pour donner un signe clair à la population écublanaise sur la réelle volonté afin d'aller dans le sens d'un développement durable. Il encourage l'Assemblée à se prononcer sur ce préavis. Cela dit, il répète que le Conseil n'a pas la compétence pour voter cet amendement.

M. le Président rappelle à M. le Conseiller Michele Mossi l'avis de droit demandé au canton. Ce dernier affirme que ce préavis n'ayant pas de valeur juridique, il n'y a pas de recommandation à donner. Le plus logique serait de ne pas amender le préavis, mais rien ne l'empêche de le faire. Il passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic Christian Maeder confirme que le Conseil ne peut pas amender le texte d'un préavis municipal. Celui-ci est établi par la Municipalité. Par contre, le Conseil peut amender les conclusions. Suite à la remarque de M. le Conseiller Michele Mossi, il revient sur le terme utilisé qui est « approuver » et non « adopter » comme dit précédemment. Il est vrai qu'il est un peu fort, d'où la proposition de le remplacer par soutenir.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola aimerait saluer la volonté de jouer la transparence de la part de la Municipalité. Il y a deux ans, celle-ci est venue avec un préavis afin de demander de l'argent pour mener à bien ce projet. La stratégie est annoncée et l'idée est d'aller ensemble, Conseil et Municipalité. Il revient sur les dires de M. le Conseiller Michele Mossi et M. le Syndic ; à savoir sur le principe de ne pas amender le texte d'un préavis. Cette question avait été posée lors de la rencontre entre la Commission et la Municipalité. En effet, dans les conclusions du préavis initial, il est proposé d'approuver la stratégie du Plan climat communal présenté au chapitre 5.4. En effet, il est demandé au Conseil d'approuver un texte du préavis. Or comment faire si on veut amender des idées qui sont exposées dans les conclusions et qui renvoient au texte du préavis. Il a semblé logique, à la Commission ad hoc, d'amender aussi le texte. Cette façon de faire a été proposée et elle a été entendue. L'idée aujourd'hui est d'approuver un principe et de donner un signe à la Municipalité de la part du Conseil.

M. le Président demande si la Commission souhaite retirer ou pas cet amendement et passe la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

Mme la Municipale Danièle Petoud souligne que c'est un acte politique. La volonté de la Commission était de préciser le texte qui aurait dû être mis, au départ, dans le chapitre 5.4. En effet, cela ne devrait pas être un amendement vu que le Conseil ne peut pas amender le texte, mais vu que nous ne sommes pas dans quelque chose de juridique, on pourrait l'amender comme on le souhaite. Elle est persuadée que la volonté de la Commission était de traduire correctement le premier paragraphe du chapitre 5.4. Si le Conseil souhaite amender le texte, il peut le faire car la Municipalité ne va pas reprendre le texte de ce préavis.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola propose une interruption de la séance afin que la Commission puisse parler de la forme. Il serait dommage de perdre du temps sur la forme et non sur le fond.

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère communale Frédérique Reeb-Landry.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry déclare n'avoir eu connaissance de cette problématique que le soir avant le Conseil.

M. le Président interrompt la séance et demande à l'Assemblée de ne pas sortir de la salle afin d'éviter de devoir refaire l'appel.

- Interruption de séance de 10 minutes -

M. le Président rouvre la séance et passe la parole à Mme la Conseillère Reeb-Landry.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry affirme que la Commission ad hoc a pris bonne note de la volonté de la Municipalité de mettre en avant cet objectif suprême du Plan climat et de la politique climatique de la commune d'Ecublens. La Commission émet le vœu que cet objectif puisse être mentionné le plus souvent possible et lors des modifications des différentes mesures et du Plan climat dans son ensemble que celui-ci soit répété et mis en avant afin que tout le monde puisse prendre conscience de cet objectif. De ce fait, la Commission ad hoc retire la première partie de cet amendement.

M. le Président passe à nouveau la parole à Mme la Conseillère Reeb-Landry pour le deuxième amendement.

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry souligne que la Commission ad hoc n'a pas jugé utile de changer quoi que ce soit du deuxième amendement car il reprend l'essence du point 5.4 modifié ou pas et il réitère l'objectif.

M. le Président propose d'enlever le terme « approuver » et garder « soutenir ».

Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry pense qu'il aurait fallu en discuter lors de la Commission et que ce n'est pas le rôle de la Commission de prendre ce genre de décision ce soir. La Commission va rester sur la formulation de base.

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Aitor Ibarrola.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola souhaite apporter une clarification car la situation ne lui semble déjà pas simple et souhaite que chacun sache sur quoi les Conseillères et Conseillers vont voter. Il relit les conclusions amendées tel quelles ont été proposées par la Commission ad hoc :

Point 2 des conclusions du préavis :

2. d'approuver et de soutenir la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4. avec l'objectif :

- d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020,
- de contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles,
- d'adapter le territoire aux changements climatiques et créer une culture « climat » au sein de l'administration.

M. le Président confirme qu'il a les mêmes informations et passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt souhaite proposer un sous-amendement à l'amendement en ajoutant l'expression " Sans procéder à l'achat de crédit carbone" au 2ème tiret des conclusions comme affiché à l'écran.

A la page 11 du préavis, juste après le graphique, de cet excellent préavis, on trouve comme mesure pour s'engager vers la neutralité carbone, l'achat de crédit carbone au titre d'émissions négatives. Or ces crédits carbones que l'on peut acheter et vendre, ont été introduits lors des accords de Kyoto pour permettre aux pays industrialisés de continuer à émettre allègrement des gaz à effet de serre tout en prétendant tendre vers la neutralité carbone. Tout simplement en faisant faire l'effort au pays du sud contre rémunération. Résultat des courses, les pays industrialisés qui ont bâti leurs fortunes sur 2 siècles de pollution massive pourront continuer à polluer la conscience tranquille. Ceci moyennant le versement d'une infime partie de la fortune accumulée durant ces 2 siècles de pollution. L'effort de réduction réel des émissions

est reporté sur les pays du sud qui eux n'ont pratiquement pas participé au dérèglement climatique mais qui en subissent lourdement les conséquences. Tout ce système de négoce de crédit carbone est pervers, hypocrite et cynique et il pourra ajouter d'autres adjectifs. Avec son sous-amendement, M. le Conseiller souhaite que l'administration ne participe pas à ce négoce mais qu'elle se concentre sur les réductions réelles d'émissions de sa part. Il prie l'Assemblée de bien vouloir soutenir le sous-amendement indiqué en rouge à l'écran.

M. le Président ouvre la discussion sur le sous-amendement.

M. le Conseiller Gabriel Delabays pour sa part, n'est pas entièrement favorable à ce sous-amendement. Il ne pense pas que c'est de la volonté de la Municipalité de faire usage d'un oreiller de paresse, dans le cadre de son plan climat, comme l'expression a été dite durant le Covid. Il estime qu'il ne faut pas se priver d'un outil que l'on peut utiliser, il rappelle que le plan climat a été bâti sur la base de la stratégie environnementale qui est prise par la Confédération et qui a été prise par le canton, qui eux ont explicitement mis dans leur stratégie qu'ils feraient appel pour certain projet, le principe de compensation carbone. Mme Simonetta Sommaruga avait annoncé cela pour plusieurs projets de compensations carbones à travers le monde. La question peut se poser au niveau de l'éthique que peuvent avoir ses projets mais il pense qu'il serait dommage de s'en priver. Surtout si ces projets de compensation sont des projets locaux, régionaux ou nationaux qui se trouvaient toujours sur le territoire helvétique. Avec un vote sur un tel sous-amendement, la commune d'Ecublens se priverait de la possibilité d'avoir des crédits carbones sur des projets finalement qui remplissent l'objectif visé, réduire les gaz à effet de serre en Suisse. Il remercie l'Assemblée de le suivre en rejetant ce sous-amendement.

M. le Conseiller Charles Koller aimerait ajouter quelques arguments en faveur du sous-amendement de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt. Au niveau de la Confédération, ils savent déjà que pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faudra faire de la captation de CO2. La question c'est comment. Cette interrogation est encore en développement. Aujourd'hui, même avec toutes les mesures qui sont en place, cela ne permettrait pas d'arriver à un modèle climatiquement neutre. M. Delabays relève les projets qui peuvent être entrepris sur notre territoire et par rapport à cela M. le Conseiller ne voit pas d'inconvénient. Cependant, lorsque l'on visionne des reportages un peu plus poussés à ce jour, il est constaté qu'il y a beaucoup de greenwashing avec le crédit carbone. Par donner un exemple, M. le Conseiller explique que l'on pourrait payer pour la plantation de 500 arbres en Amazonie et que finalement quand on se retrouve sur place on constate qu'il n'y a que 150 arbres. Le crédit carbone donne bonne conscience pour payer à l'autre bout de la planète cela ne fonctionne pas. On voit Swisscom qui dit que leurs abonnements sont climatiquement neutres mais cela ne joue pas. Il y a pleins d'autres possibilités que les crédits carbones pour compenser cela comme la captation de CO2 que la commune d'Ecublens pourrait financer comme projet avec la Confédération. Pour tout cela, M. le Conseiller va accepter le sous-amendement de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt. En ce qui concerne la Confédération qui va participer à de gros projets, il rappelle que la commune d'Ecublens n'est pas la Confédération et que son budget n'est pas le même que le nôtre. Quand ils ont des projets en Afrique par exemple, ils sont sur place pour vérifier que tout se passe comme prévu. C'est pour cela qu'il va soutenir cet amendement.

M. le Conseiller Michele Mossi est prêt à soutenir le sous-amendement de M. le Conseiller Dudt s'il est d'accord de faire une petite modification et déplace cette phrase après la phrase du 1er tiret et non au 2ème. "D'atteindre la neutralité carbone sans acheter des crédits carbone" car sinon cela n'a rien à voir avec le solde incompressible des émissions résiduelles.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt confirme que M. Mossi a raison et est prêt à mettre cette phrase au 1er tiret. Il explique pourquoi il l'a mis au 2ème tiret. A la page 11 du préavis, il y a 3 points, sur le 3ème point il est question d'émissions négatives (sur le territoire ou via l'achat de crédit) et c'est pour cela qu'il parlait des émissions négatives qui correspondent d'après lui à retirer les émissions à effet de serre. Il a indiqué cette phrase dans le 2ème tiret pour être cohérent avec le texte mais ne voit aucun inconvénient à mettre la phrase plus haut.

M. le Conseiller Sebastian Süess trouve aussi que l'ajout de ce texte dans la 2ème phrase crée un oxymore. Pour que ce sous-amendement soit cohérent. il faudrait même enlever le 2ème tiret car on ne pourrait pas retirer de l'atmosphère du CO2 sans procéder à l'achat d'une quelconque valeur. La commune ne va pas construire sur son territoire une usine qui va absorber le CO2, si ce n'est en plantant des arbres.

La discussion sur le sous-amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président, relit le sous-amendement proposé par M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

2. d'approuver et de soutenir la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4. avec l'objectif :

- d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020, **sans procéder à l'achat de crédits carbone ;**

Au vote, le sous-amendement est accepté par 45 OUI, 21 NON et 3 Abstentions.

Mme la Municipale Danièle Petoud constate que la discussion a été très rapide et comprend très bien le souhait du Conseil communal. Cependant, elle fait remarquer que si on relit ce qui a été amendé cela veut dire qu'il faut atteindre la neutralité carbone à 90% sans procéder à l'achat de crédit carbone, il va de soi que la Municipalité ne va pas procéder à l'achat de crédit carbone à hauteur de 90% mais c'est pour le solde que cela avait été envisagé. La Municipalité a bien compris le souhait du Conseil de ne pas procéder à l'achat de crédit carbone.

M. le Président ouvre la discussion sur le 2ème amendement.

M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema, après avoir salué les membres de la municipalité et les Conseillers communaux, partage son plaisir avec l'Assemblée de faire à nouveau partie du Conseil communal. Il remercie la Municipalité de son ouverture à discuter de ce point qui relève de ses prérogatives exclusive avec le Conseil communal et dans un esprit de concertation.

Puis, il s'exprime en ces termes :
"Le changement climatique aura des conséquences significatives en Suisse sur la santé, l'agriculture, le marché du travail. Mais, il aura aussi des conséquences sociales. En 2021, nous avons observé dans notre pays la stagnation des bas salaires et la progression de ceux des managers. L'écart salarial s'est creusé jusqu'à un rapport de 1 à 141. Par ailleurs, l'inflation que nous observons depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine accroît les inégalités. Au quotidien, ce sont surtout les bas et moyens revenus qui sont atteints. Il serait illusoire de penser que ces phénomènes sont passagers : ils constituent avec les migrations les effets palpables du changement climatique. Notre stratégie climatique doit donc s'accompagner d'un deal social pour que la politique climatique soit équitable pour toutes les catégories de revenus, en particulier les familles à revenus modestes et les milieux ruraux. Elle doit veiller à corriger les inégalités qui auront tendance à se creuser. De ce fait, il me semble crucial que l'engagement social de notre ville soit affirmé dans sa stratégie climatique.

Pour cette raison, je vous propose le sous-amendement des conclusions du préavis 2023/01 comme suit au point 2 :

- De mettre en œuvre un deal social pour que la politique climatique soit équitable ;

M. le Président ouvre la discussion sur le 2ème sous-amendement.

Mme la Municipale Manzini propose à M. le Conseiller de modifier la phrase en indiquant “une politique sociale à la place de “deal social” ainsi ce sera plus adapté à notre langue. Il faudrait également modifier la phrase complète afin d’éviter une redondance avec le mot “politique”.

M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema fervent manipulateur de la langue, confirme que la proposition de Mme la Municipale Manzini est tout à fait pertinente et que l’être humain reste au cœur du changement climatique et qu’il est important de le mentionner.

Proposition de 2ème amendement:

• De mettre en œuvre une politique sociale pour que l’application du plan climatique soit équitable.

La discussion sur le sous-amendement n’est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le sous-amendement est refusé par 32 OUI, 36 NON et 2 Abstentions.

Mme Danièle Petoud souhaite rassurer les membres du Conseil qui s'inquiètent au sujet des aspects sociaux. Au point 5.5 de la page 15/17, Mme la Municipale reprend le texte du préavis :

5. Veiller à une transformation solidaire

Les changements climatiques soulèvent des enjeux de justice et de solidarité. L’ensemble des actrices et des acteurs du territoire ne sont pas touchés pareillement par les effets des changements climatiques. Par ailleurs, il s’agit d’éviter de créer une fracture sociale par la mise en application de la stratégie climatique.

La mise en œuvre du Plan climat doit donc se faire avec la volonté d'accroître le bien vivre ensemble et la qualité de vie, et en veillant à une transformation solidaire.

M. le Président remercie Mme la Municipale Danièle Petoud et ouvre la discussion sur l’amendement. La discussion sur l’amendement n’est pas demandée, elle est close. M. le Président passe au vote sur l’amendement de la Commission ad hoc.

Au vote, l’amendement de la Commission ad hoc est **accepté par 54 OUI, 13 NON et 3 abstentions.**

M. le Président ouvre à présent la discussion sur l’ensemble du préavis.

M. le Conseiller Daniel Sage souhaite d’abord relever la qualité du document, préavis et annexes, présentés ce soir et s’exprime en ces termes :

“Nous avons donc maintenant un bilan très sérieux, des données scientifiques établies dans une démarche rigoureuse. A la lecture de ces chiffres, nous constatons qu’il n’y a plus de temps à perdre pour agir avec énergie.

Avec ce plan climat, on fixe un cap avec des objectifs pour certains ambitieux, d’autres moins, mais ce n’est pas le temps, là ce soir, de discuter de tels ou tels détails. On parle de stratégie globale, on parle de direction.

Avec ce plan climat, s’il est largement accepté ce soir, la Municipalité et le Conseil communal, vont clairement montrer que nous voulons apporter pleinement notre contribution à la

constitution d'une société largement zéro-carbone, que nous voulons prendre nos responsabilités sur notre territoire communal. On fait le job!

La lecture des documents montre bien que la commune a deux leviers d'action. D'un côté l'administration communale (1.7% EGES) et l'autre côté le territoire et la population (98.3% des EGES).

La Municipalité d'Ecublens s'est projetée dans une stratégie très ambitieuse et volontariste pour les EGES liées à l'administration, c'est bien normal puisque c'est là que la Municipalité a toutes les marges de manœuvre pour agir. Pour avoir lu quelques autres plans climat, avec un net-zéro en 2035, je crois qu'Ecublens va se placer en pool position des villes vaudoises pour la part EGES-administration.

Pour la population et territoire, c'est bien entendu plus compliqué puisque les moyens d'action relèvent avant tout des ménages, des associations ou des entreprises, des écoles, etc. La commune ne peut agir par incitation, par dissuasion ou par des infrastructures publiques adaptées. Nous pouvons agir aussi en faisant pression sur nos députés pour qu'il change les lois archaïques qui bloquent l'avancée vers le net-zéro.

L'engagement de la population m'interpelle tout de même. A de nombreuses reprises dans ces documents, on appelle à la participation de la population d'Ecublens, à aller vers une transition, en particulier sur la mobilité ou sur la consommation, où le net-zéro passe par des changements drastiques de comportement.

Le plan climat est un super outil pour communiquer, pour se mettre en relation avec la population, Lausanne ou Vevey l'ont montré. Avec deux ou trois slogans forts, relayés par la presse, on peut porter le débat dans la société pour que les acteurs et actrices de terrain et aussi les citoyens et citoyennes adhèrent à cette stratégie et se mettent en mouvement.

C'est une opportunité pour montrer qu'un plan climat ce n'est pas des mauvaises nouvelles, c'est surtout des bonnes nouvelles: un futur plus clair pour les jeunes, une société saine, un bien-être augmenté, une économie circulaire, une économie de partage, c'est aussi des emplois. C'est plus un enrichissement en terme de vivre ensemble. Un plan climat peut générer de l'adhésion, de l'enthousiasme et surtout de la fierté d'appartenir à une communauté qui agit, tout cela pour autant que l'on communique bien.

Question:

Une fois le plan climat adopté, qu'est-ce qu'il est prévu pour communiquer autour de ce plan pour susciter l'adhésion d'un grand nombre de personnes ?"

Mme la Municipale Danièle Petoud remercie M. le Conseiller Sage pour sa question. Il est prévu en fonction du résultat de ce soir d'envoyer un communiqué de presse. Comme le Conseil communal le sait déjà, la Municipalité a créé une cellule de communication au sein du Greffe Municipal dont l'adjoint du Secrétaire Municipal gère la communication au travers des réseaux sociaux et qui sera également utilisé dans ce but. La Municipalité va trouver des actions à faire au niveau de la communication, au niveau de l'incitation et cela fait partie de beaucoup de mesures qui sont là. Mme la Municipale fait tout à fait confiance au délégué du plan climat et durabilité pour faire cette communication, pour réunir les gens afin d'en parler longuement. La collaboration avec Action Climat qui développe également beaucoup de choses, l'objectif étant de travailler avec eux comme au travers du Festival de la transition. Cette façon permet également de communiquer et de faire des actions mais tout cela prend du temps. Ces petites actions et tous les événements qui sont fait les uns après les autres

pourront permettre de toujours parler du plan climat. Le plan d'action qui est soumis ce soir va devoir être mis en place et devra pouvoir amener une telle communication.

M. le Conseiller José Birbaum s'exprime en ces termes :
« Ce plan, avec ses 108 mesures, paraît être le résultat d'un brainstorming duquel aucune priorité n'aurait été établie après l'exercice. Nous aurions attendu qu'il traite uniquement de mesures pour lesquelles la commune a de réelles possibilités d'actions, sans redondance avec des mesures prises par le canton. C'est ce qu'elle propose pour sa propre administration et le PLR + ID peut y souscrire, sous réserve d'examen détaillé lorsque leur application sera soumise au Conseil communal.
Nous relevons également qu'il n'y a, dans ce plan, pas d'évaluation du temps qui devra être consacré par les ressources humaines internes déjà en place, ni des ressources financières budgétaires supplémentaires qui seront nécessaires. Sur ce point, notre Municipalité aurait pu prendre exemple sur le plan climat cantonal, qui me parait plus précis et permet une prise de décision plus éclairée.

Voici ci-après quelques considérations sommairement exprimées et non exhaustives naturellement, vu le très grand nombre de mesures proposées dans ce plan d'actions :

Chapitres 1) et 2) Savoir et agir ensemble + Préparer le territoire de demain
Les mesures d'incitation et de communication, même si elles sont très, voire trop nombreuses pour être efficaces, nous semblent praticables. Pour les mesures de réglementation, elles paraissent très contraignantes dans leur formulation générale et, à défaut de voir les projets de règlement eux-mêmes, il est difficile de se prononcer.

Chapitre 3) Développer un système de mobilité durable attractif
Mettre des cibles de réduction et de modification des modes de transports routiers futurs des habitants d'Ecublens pour les prochaines années n'a guère de sens. Cela sort des compétences d'une commune et empiète clairement sur la liberté des citoyens, liberté qui, jusqu'à nouvel avis, est une valeur fondamentale de la démocratie et à laquelle nous ne dérogerons pas, pour quelque motif que ce soit.
S'agissant des mesures, les points 3.1.1.et 3.1.4. : concernant la requalification des espaces routiers et le développement de l'habitat à stationnement, seuls des projets concrets nous permettent de prendre conscience de leur portée et, en l'état, les mesures exprimées sont trop abstraites pour obtenir notre aval.
Par contre nous ne pouvons clairement pas adhérer à la volonté exprimée d'adopter une politique de stationnement restrictive sur la commune.
De même, vouloir abaisser la vitesse à 30 km/h sur certains tronçons routiers (3.1.5) et adopter une tarification des places de stationnement publiques (mesure 3.2.3), c'est-à-dire poser des parcomètres partout, n'est absolument pas acceptable à nos yeux non plus.
Sans vraiment le dire, ces mesures laissent transpirer une lutte contre les propriétaires de véhicules automobiles, quelle que soit leur source énergétique du reste. Et nous ne saurions approuver une telle stratégie. Pour nous, transports routiers et transports publics sont **complémentaires** et doivent être gérés tous deux avec respect. 72 % des transports de personnes s'effectuent en 2020 par des véhicules de tourisme. Ce sont des moyens importants de notre qualité de vie qui contribuent de manière essentielle à l'activité économique du pays, elle-même permettant d'assurer les prestations sociales élevées sont probablement tous ici se félicitent.

Chapitre 4) Planifier et aménager un territoire sobre en carbone
Ce chapitre exprime notamment la volonté de favoriser la rénovation du bâti existant plutôt que la destruction ou la reconstruction lorsque cela est pertinent d'un point de vue environnemental. Soit, mais notre commune vient de modifier son Règlement du Plan Général d'Affectation (RPGA) et fixer de nouvelles règles de construction, notamment pour les zones à faible densité. De manière tout à fait prévisible, les conséquences sont la démolition de

maisons existantes, pas nécessairement très anciennes, afin de valoriser au mieux le terrain avec les nouveaux paramètres de ce RPGA. Vous en trouvez des exemples avec les promotions en cours au chemin de l'Ormet, et il y en aura probablement bien d'autres.

Dans les mesures cibles, il est précisé que l'intention est d'attribuer annuellement jusqu'à 2% du budget communal pour alimenter le Fonds de Développement durable et, si j'ai bien compris et calculé par rapport à la somme allouée en 2023, il s'agirait d'env. CHF 1'500'000 CHF, soit l'équivalent de 2 ½ points d'impôts. Et pourtant, la Loi cantonale sur le secteur électrique et notre règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité prévoient que le fonds est approvisionné par une taxe sur l'électricité. Si cette taxe est insuffisante, il est possible de l'augmenter dans une certaine proportion.
Toujours dans ce chapitre, je note que favoriser la création d'habitat avec des espaces partagés, d'une part n'a rien à faire dans un plan climat et, d'autre part, est un sujet très controversé et discutable mais que nous n'allons pas ouvrir ce soir.

Chapitres 5) et 6) Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie et être un territoire en lien avec ses ressources.
Le contexte décrit dans ces lignes et son plan de mesures prétendent dicter les modes de pratiques alimentaires et de consommation en général de nos concitoyens, c'est-à-dire les formater à un standard fixé par les personnes bien pensantes de la commune. La lecture de ce programme très Vert laisse parfois penser à un petit livre d'une autre couleur, en vogue durant les années 60.
Un fait cocasse est tout de même à relever. Alors même que ce chapitre prévoit la mise en place de mesures incitatives concernant la réduction et le recyclage des déchets, notre commune refuse de prélever la taxe communale de base sur les déchets depuis plus de 10 ans, mesure pourtant voulue par le législateur pour formaliser le principe du pollueur/payeur et faire prendre conscience aux habitants de l'importance et du coût pour leur commune du traitement des déchets qui ne peuvent être jetés dans des sacs taxés. Quel paradoxe.
Enfin, sur le plan général, nous relevons le paragraphe en page 37 du plan climat qui précise, je cite, « *qu'accepter ce préavis, c'est reconnaître la responsabilité spéciale de la Suisse en tant que pays dont les EGES par personne sont élevées en comparaison internationale et, en tant que pays disposant des connaissances nécessaires, etc*. »
Eh bien non, pas du tout d'accord avec cette volonté d'autoflagellation et de culpabilisation de notre population.
Les émissions de gaz à effets de serre par habitant sont passées en Suisse de 7 to en 1991 à 4,4 to en 2019, soit. /. 37%, alors même que le PIB de la Suisse a augmenté de 42% durant cette même période.
Et avec 4,4 to par habitant, la Suisse émet largement moins de gaz à effet de serre que

- l'Union Européenne 6,1 mio to/habitant, soit 39% de plus
- les pays membres de l'OCDE : 8.52 mio to/habitant, soit presque le double.

Bien sûr, nous devons continuer et même augmenter nos efforts et ceci même si le poids des EGES de la Suisse est insignifiant puisqu'elles ne représentent que 1,3 o/oo des GES émis sur la planète. Mais, pas d'accord d'ignorer ou de minimiser les efforts considérables qui ont déjà été réalisés dans notre pays.

En conclusion
Comme exprimé à l'ouverture de la discussion par mes préopinants, nous n'avons donc pas de possibilité de proposer des modifications du plan climat lui-même. Et c'est bien dommage que, pour un sujet de cette importance, notre Conseil en est réduit à, soit avaliser tout ce plan en bloc, soit le refuser.
Et, c'est notamment pour les raisons évoquées précédemment que le PLR+ID ne peut soutenir en bloc ce plan climat".

M. le Conseiller Cédric Weissert tient tout d'abord à remercier la Municipalité pour le document transmis, ce dernier comporte bons nombres de points intéressants sur lesquels, pour certains d'entre eux, il souhaite revenir.

M. le Conseiller Weissert poursuit en ces termes :

"Au niveau des points positifs on trouve la volonté de lutter contre les îlots de chaleur en reboisant certaines parties de notre commune trop laissées au bétonnage. On peut aussi saluer la volonté d'encourager la rénovation énergétique et l'assainissement des bâtiments. Je tiens à rappeler quand même que la densification de nos villes et donc d'Ecublens est un lien direct de la loi sur l'aménagement du territoire qui prévoyait la densification des villes et donc du bétonnage de ces dernières. Les premiers soutiens à la LAT ne peuvent donc pas s'en plaindre. Plus on densifie, plus on bétonne et donc moins on a de surfaces agricoles ou forestières.

Passé ces points positifs du plan climat, d'autres me font par contre me poser des questions et je souhaite les partager ce soir même si notre Municipalité est libre de faire ce qu'elle souhaite de ses actions.

Si l'on peut comprendre la volonté d'encourager la mobilité électrique en poussant notre population à passer d'un véhicule thermique à un véhicule électrique, comment en parallèle peut-on vouloir supprimer des places de parc et encourager la création de bâtiments avec peu voire pas de places de stationnement. Il faudra m'expliquer où vont se parquer ces personnes qui auront bénéficié de subventions communales pour changer de véhicule…Le changement des habitudes de transport est en marche mais supprimer des places pour en accélérer le pas me semble peu adéquat, sans compter que cela pénalisera les commerçants et restaurants de notre commune. Les véhicules électriques sont coûteux et ne sont donc pas à la portée de tous malgré les subventions accordées. Prévoir enfin une tarification des places de parc restantes n'encouragera en rien le changement modal, il puisera simplement dans les poches de nos habitants déjà durement touchés par les effets de l'inflation.

Il est souhaité également multiplier les poses de bornes électriques, ceci dans un contexte de pénurie d'énergie. Là aussi j'ai de la peine à comprendre où l'on va trouver toute cette énergie quand on sait qu'une partie de la classe politique souhaite le démantèlement de nos centrales nucléaires tout en s'opposant à des projets d'énergies renouvelables comme des barrages ou des éoliennes. Comptons-nous sur l'importation d'énergie provenant des centrales à charbon allemandes… Il y a plus écologique comme pratique.

Enfin, et pour ne pas prolonger la soirée, deux points me hérissent le poil, tout d'abord la volonté d'abaisser la vitesse à 30 km/h sur certains tronçons quand on sait qu'une pétition vient d'être acceptée par le Grand Conseil pour l'abandon des zones 30 km/h la nuit à la suite des démarches lausannoises.

Le dernier point concerne la promotion d'une offre de restauration sans viande au sein des établissements publics et des cantines. Pour moi on touche clairement à la liberté individuelle et à l'idéologie au détriment du travail de nos agriculteurs. Je préfère personnellement manger de la viande de bœuf vaudoise que du tofu brésilien importé. Ce n'est pas à notre commune de se mêler des assiettes de nos concitoyens et encore moins de nos enfants. Vous l'aurez compris, je n'adhère pas à bon nombre de points de ce plan et ne peut donc pas le soutenir malgré de nombreux points intéressants."

M. le Conseiller Gabriel Delabays souhaite remercier la Municipalité pour le travail effectué dans l'élaboration de ce plan climat ainsi que pour toutes les informations fournies, comme le disait M. le Conseiller Cédric Weissert cela nous éclaire sur un certain nombre de points. Fruit de l'agrégation de près de plus d'un an et demi de travaux, effectués principalement par la Municipalité et le délégué au plan climat et fruit de plusieurs collaborations notamment avec les écoles et les administrations au travers des fresques du climat par exemple.

M. le Conseiller Delabays poursuit en ces termes:
"On peut s'étonner toutefois de ce long délai : en effet, le conseil communal, lors de sa séance du 25 mars 2021, avait voté après amendements l'élément suivant : « d'approuver la création d'un Plan climat communal prêt à être validé dans le courant du premier trimestre 2022, en incluant un plan d'action détaillé » (conclusion n°5 du préavis 2021/08 sur la réalisation d'un plan climat communal). On peut comprendre qu'un plan d'une telle ampleur puisse prendre du temps à être réalisé et que la période impartie était peu réaliste. Cependant, cela représente une année de perdue alors que ce même conseil avait « reconnu l'urgence climatique ». C'est le premier élément qu'on peut questionner dans le cadre de l'élaboration de ce plan climat.
J'en viens maintenant au contenu. Comme l'a souligné mon collègue M. le Conseiller José Birbaum, ce plan manque de clarté et de lisibilité. Cinq principes d'actions ont été définis, mais aucun objectif clair n'est clairement mis en avant, mis à part celui d'intégrer la dimension **climat** au cœur des projets communaux. Ce plan donne l'impression d'une liste « à la Prévert » dans lequel on a voulu tout mettre, sans s'articuler autour de fils rouges significatifs et transparents sur les objectifs à atteindre à divers échelons. Selon les données de la Confédération, les émissions de gaz à effet de serre se répartissent comme suit : 24% sont dues aux émissions des bâtiments, 31% sont dues aux transports, 25% à l'industrie, 14% pour l'agriculture (dont la majorité est due à l'élevage), le reste se répartissant entre déchets, utilisations des terres et transport aérien. Le plan climat du Canton de Vaud (PCC) s'articule par exemple sur ces valeurs cibles, définissant sur cette base 7 domaines d'actions thématiques articulés autour de 3 domaines d'actions transversaux. A partir de là, le plan climat cantonal a défini 30 mesures stratégiques et 100 mesures opérationnelles, chiffrées quant à leurs objectifs et quant aux montants qui doivent y être consacrés. Par ailleurs, le plan climat cantonal définit une gouvernance claire dans l'action menée, définissant les compétences, le niveau de responsabilité et moyens d'actions de chacune des entités engagées au sein de l'Etat dans la mise en œuvre du PCC.
Le plan climat communal a cette faiblesse de ne pas définir clairement cet élément de gouvernance, autre que d'évoquer la collaboration possible avec les hautes écoles et de mentionner un GT Climat devant faire le lien entre les services mais sans définir quel niveau de compétence et d'implication auront les différents dicastères et services concernés. On ne sait pas non plus, en termes de responsabilité, ce qui dépendra de la Municipalité et du Conseil Communal. Dans le PCC, ces éléments sont clairement définis, pour chacune des mesures stratégiques et opérationnelles. Il a également pour faiblesse de ne pas mentionner de plan de financement. Le seul élément factuel connu à ce jour est la volonté d'engager un délégué à l'énergie, mais dont le cahier des charges et l'étendue de compétences n'est pas encore connu. C'est regrettable, alors que le conseil communal avait demandé clairement l'élaboration d'un plan d'action détaillé et consacré un crédit de 300'000 francs pour la réalisation de ce plan. Par ailleurs, il aurait mieux valu un plan climat qui s'axe principalement sur certaines orientations stratégiques ciblées, plutôt qu'un plan climat aussi étendu, comme la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment et de la mobilité. Rien qu'en se mobilisant sur ces deux secteurs, on peut réduire de plus de 50% nos émissions carbonées.
Par ailleurs, le plan climat communal ne semble pas prendre en compte les objectifs des communes voisines et des Services Industriels de l'Énergie pour l'Ouest Lausannois. Ecublens fonctionnera visiblement en circuit-fermé, dans une région pourtant interconnectée.
Après cela, le vocabulaire : le plan climat communal exprime à plusieurs reprises la notion de « contrainte ». Le Plan Climat Cantonal ne le mentionne jamais.

Ensuite, penchons-nous sur les mesures en elles-mêmes et leur l'applicabilité. J'en salue certaines, qui me semblent totalement justifiées, utiles et pleines de bons sens, comme le fait de mettre en place un suivi transversal, introduire des objectifs de durabilité dans les politiques publiques et projets communaux, d'adapter les choix d'essences lors de plantations d'arbres, de favoriser la désimperméabilisation et la déminéralisation des espaces, mise en place d'un plan de mobilité pour le personnel communal et de bornes de recharges publiques, augmentation des efforts pour l'assainissement des bâtiments, simplification de procédures administratives pour les autorisations de construire, favoriser le principe du dernier kilomètre en vélo cargo, favoriser le développement du photovoltaïque. Je ne m'étendrai toutefois pas à ce propos pour ne pas perdre l'essentiel, les mesures qui fâchent et/ou sur lesquelles on peut avoir des interrogations. J'en citerai quelques-unes et vous exprimerai mon appréhension et mes éléments de questionnements :

- ***Mesure 1.2.3*** *« Modifier les directives sur le subventionnement des sociétés locales en ajoutant, dans les critères d'attribution, le respect de certains aspects en lien avec les enjeux climatiques dans leurs actions »* : quelle sera la teneur de cette modification ? Quelles nouvelles directives seront mises en place ? Cette proposition reste floue en l'état et relève d'un caractère très subjectif.
- ***Mesure 1.2.5*** *« Créer une maison de la durabilité, tiers-lieu favorisant les rencontres, la coopération et la solidarité entre l'administration et les actrices et acteurs du territoire, autour des enjeux de la transition »* : La Municipalité a-t-elle une idée de l'endroit où mettre en place des locaux le permettant ? Quel est le coût de cette mesure ?
- ***Mesure 1.3.3*** *« Mettre sur pied un Observatoire citoyen du climat réunissant des actrices et des acteurs du territoire qui participeront à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan climat »* : Quel est le coût de cette mesure ? Est-ce que cela doit vraiment être mis en place à l'échelon communal ? Ne peut-on pas plutôt envisager une mise en place à l'échelon régional ?
- ***Mesure 1.4.9*** *« Élaborer une directive municipale pour des manifestations durables — enjeux climatiques »* : comme pour le point 1.2.3, quelle sera la teneur de cette modification ? Quelles nouvelles directives seront mises en place ? Qu'entend-on par « manifestation durable » ? Cette proposition reste floue en l'état et relève d'un caractère très subjectif.
- ***Mesure 2.1.3*** *« Mettre en place des mesures de protections du patrimoine arboré plus restrictives — application d'une valeur, et donc un niveau de protection, en fonction des services écosystémiques rendus »* : il existe déjà un plan de classement des arbres. Ajouter une nouvelle couche au mille-feuilles réglementaire est-il nécessaire ? Quelles seront les mesures mises en place ?
- ***Mesure 2.2.5*** *« Exiger un concept de rétention des eaux de pluie — infiltration directement sur le terrain — pour toute nouvelle construction ou grande rénovation »* : c'est louable et utile, mais comment cela sera mis en place. Via les règlements ? Ou des incitatifs seront-il mis en place ?
- ***Mesure 2.2.8*** *« Définir un pourcentage de végétalisation ou indice de verdure, ainsi qu'un pourcentage de terrain perméable ou en pleine terre pour les parcelles à bâtir »* : attention, il faut faire attention à ce que cela ne soit pas un frein. Est-ce que cela aura aussi une influence sur la hauteur des constructions ? C'est un élément à expliciter.
- ***Mesure 2.3.2*** *« Créer de nouveaux espaces verts et de rencontre à moins de cinq minutes à pied de chaque habitant·e ou reprendre la gestion de certains espaces verts privés pour en faire des espaces publics »* : le plan climat propose explicitement d'exproprier les privés, ce n'est pas souhaitable, surtout si certains espaces sont déjà bien gérés.
- ***Chapitre 3,*** *Valeurs-cibles pour la mobilité* : il manque des objectifs clairs concernant le stationnement. Comment peut-on se prononcer sur des éléments toujours en réflexion ?

On peut s'interroger également si la part des motorisations alternatives est réellement connectée aux objectifs cantonaux, fédéraux et européens en la matière : on prend le risque de forcer l'ensemble des utilisateurs à changer rapidement de véhicule sans forcément de bénéfice direct pour le climat – en raison du bilan carbone élevé de l'opération. De même, l'objectif de la part modale des transports publics, certes louable, est-il réalisable ? Est-ce que l'ensemble des infrastructures vont suivre dans le délai imparti ?

- ***Mesure 3.1.1*** *« Requalifier les axes routiers en espaces publics tous modes, apaisés, sécurisés et à échelle humaine — chaque projet de requalification de voie de circulation est pensé de sorte à mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacements »* : Cette mesure n'est pas acceptable en l'état. Les mesures doivent être nuancées et ne pas concerner tous les axes. Il faut faire en fonction des circonstances et respecter la législation supérieure. On doit se baser sur le Canton pour développer les axes de transit.
- ***Mesure 3.1.2*** *« créer des zones de biodiversité et de délassement sur le domaine public — notamment en remplacement de places de stationnement ou d'autre surfaces imperméables, ou en permettant la multifonctionnalité de certaines surfaces perméables »* : est-ce vraiment souhaitable partout ? Qu'est-ce qu'on entend par diminution des stationnements ? Des zones sont-elles particulièrement concernées ?
- ***Mesure 3.1.4*** *« Développer l'habitat à stationnement réduit qui offre des bénéfices écologiques — consommation d'énergie et pollution réduites — mais également économiques — espace non rentable, notamment places de stationnements souterrains — et sociaux — espace de rencontre, jeu, détente »* : les espaces de partages et de rencontres n'ont pas leur place en souterrain. C'est justement pour laisser plus de place aux espaces de rencontre et à la végétalisation qu'on met les stationnements sous terre. Le PLR+ID est contre cette mesure.
- ***Mesure 3.1.5*** *« Apaiser le trafic et faciliter la cohabitation entre les différents modes de transports en abaissant la vitesse à 30km/h sur certains tronçons routiers »* : on ne précise pas la portée de cette décision. Si le 30km/h peut s'appliquer dans certains quartiers, il convient de laisser les espaces de transit à la vitesse réglementaire de 50km/h. Pourquoi pas de ne pas plutôt sécuriser les différents espaces dédiés aux différents modes de transports ?
- ***Mesure 3.2.3*** *« Appliquer une tarification des places de stationnement publiques »* : quels stationnements seront concernés et à quelle ampleur ? On peut s'interroger aussi sur les montants que cela peut représenter. Vu que le plan climat se veut social, est-ce que c'est socialement acceptable ?
- ***Mesure 3.3.1*** *« Créer un observatoire de la mobilité afin de monitorer les enjeux de la mobilité sur le territoire communal »* : est-ce que c'est vraiment à la commune d'Ecublens seule de mettre un tel outil en place. Combien cela coûtera-t-il ? Cela pourrait être opportun à l'échelon de l'Ouest-Lausannois et de la région, mais pas à l'échelon de la commune. On donne l'impression de fonctionner en commune isolée.
- ***Mesure 3.3.4*** *« Remplacer le bus scolaire par une alternative bas-carbone »* : Qu'est-ce qu'on entend par-là ?
- ***Chapitre 4****, Alimentation du fonds communal d'encouragement pour le développement durable* : on souhaite passer au niveau du budget communal de 0,37% à 2% à l'horizon 2030. Comment arrive-t-on à cet objectif ? Est-ce que cela se fera par une réduction d'autres dépenses ou va-t-on purement et simplement faire gonfler le budget communal, voire même le point d'impôt et les taxes pour financer cette mesure ?
- ***Mesure 4.1.5*** *« Renforcer les prescriptions communales en matière d'indice de dépense de chaleur (IDC) des bâtiments afin d'accélérer le rythme et la qualité des*

assainissements énergétiques » : est-ce que cela passera par un durcissement de règlement ou par des incitations ? Ma position est clairement favorable aux incitations, vous l'aurez compris.

- ***Mesure 4.1.6*** *« Élaborer une planification précisant comment tous les bâtiments publics — écoles, admin. etc. — devront être assainis au niveau énergétique et exclusivement approvisionnés en chaleur et en froid avec de l'énergie renouvelable d'ici à 2030 »* : est-ce que la temporalité n'est pas trop ambitieuse ? Pourquoi n'avoir pas mis un objectif à l'horizon 2040 ou 2050 ?
- ***Mesure 4.2.1*** *« Favoriser la création d'habitat avec des espaces partagés, notamment par le biais de coopératives d'habitations »* : est-ce que cela a vraiment un lien avec le plan climat ?
- ***Mesure 4.3.1*** *« Renforcer les prescriptions communales pour tendre vers un approvisionnement énergétique — chaleur, froid, électricité — 100% renouvelable pour les nouvelles constructions »* : est-ce que ce but est vraiment réalisable ? Peut-on vraiment s'assurer que du gaz ne passera plus par les conduites ?
- ***Mesure 4.3.2*** *« Renforcer les prescriptions communales en matière de conception architecturale contre la surchauffe estivale — protection solaire, taux de vitrage, couleur et matériaux des façades, masse thermique, etc »* : les prescriptions fédérales et cantonales sont déjà assez contraignantes, il ne convient pas d'en rajouter.
- ***Mesure 4.3.4*** *« Subventionner et réglementer les travaux de construction et de rénovation qui prennent en compte le cycle de vie complet du bâtiment et son faible impact environnemental — zéro carbone »* : plutôt que de réglementer, il serait plus souhaitable de simplement inciter, voire donner des bonus fiscaux ou des subventions.
- ***Mesure 5.1.4*** *« Promouvoir auprès des établissements publics de restauration et cantines d'entreprises une offre de restauration privilégiant les produits à faible impact carbone — notamment sans viande —, de saison, en circuits courts et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement »* : pourquoi vouloir mettre en place une offre de restauration sans viande ? On peut aussi soutenir nos producteurs vaudois et de la région, en s'alimentant plus localement.
- ***Mesure 5.2.3*** *« Favoriser l'implantation de magasins proposant des produits en circuits courts et sans suremballage sur le territoire communal et inciter la grande distribution à développer la vente en vrac »* : est-ce vraiment réaliste ? Ce serait plutôt au Canton de mettre en place des incitatifs en la matière. La commune a un certain rôle de développement économique, mais ce n'est pas souhaitable de faire trop d'interventionnisme. Sombre-t-on à nouveau dans une forme de « Colbertisme » ?
- ***Mesure 6.2.4*** *« Étudier la possibilité d'une extension de l'abaissement nocturne ou d'une extinction complète de l'éclairage public sur certains cheminements »* : on peut y consentir, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des usagers.
- ***Mesure 6.2.5*** *« Compléter les compétences internes à l'administration communale en matière de suivi énergétique — notamment pour l'analyse des concepts énergétiques dans le cadre des demandes de permis de construire et pour la mise en œuvre de la politique énergétique communale — engagement d'un·e délégué·e à l'énergie »* : quid du coût et des implications de cette mesure ? Comment cela prendra forme ? Quel sera le cahier des charges de ce délégué à l'énergie et ses compétences ?

En bref, beaucoup de mesures, mais pour nombreuses d'entre elles, elles ne sont pas explicitées quant à leur portée et leur intention. C'est inquiétant, notamment parce que plusieurs de ses mesures sont définies comme des « mesures-phares ». Je doute également que la Commune aura, pour certaines mesures à moyen-terme, la capacité de tenir l'ensemble de ses ambitions. On donne également plutôt ici le sentiment d'approuver un blanc-seing à la

Municipalité, sur de nombreux éléments essentiels sur lesquels le Conseil n'aura plus aucune marge de manœuvre.
Ce plan s'articule finalement sur le fait que le changement climatique serait un problème social et sociétal, plus qu'un problème environnemental et énergétique. Il semble émettre le vœu pieux de transformer complètement la commune d'Ecublens, son fonctionnement et la manière de vivre de ses habitants. 3 orientations thématiques sur 6 que compte ce plan climat le mentionnent très clairement ; je cite pour exemple la phrase suivante : « L'ampleur du défi climatique nécessite une véritable transformation sociétale. Pour réussir cette aventure collective, il est nécessaire d'informer, de susciter l'adhésion, d'encourager les changements de comportements et de montrer la voie en étant exemplaire ». Je ne remets pas en cause que le changement climatique aura des impacts sociaux certains, mais il ne me semble pas judicieux qu'une collectivité publique bafoue les libertés individuelles et le libre-arbitre, outrepassant de fait un bon nombre d'articles constitutionnels de nos textes fondateurs, Constitutions fédérale et cantonale en premier lieu, sur lesquelles nous avons pourtant prêté serment.
A la notion de sobriété, qui semble être un élément récurrent dans ce plan climat, je préfère pour ma part la notion de responsabilité et de durabilité, ou chaque individu prend conscience de son impact environnemental et prend lui-même et pour lui-même les choix adéquats pour éviter au maximum les externalités négatives à l'environnement, à son quotidien et au quotidien d'autrui. Certes, il faudra avancer de manière collective et solidaire, mais cela ne doit pas se faire par une correction comportementale inspiré de la théorie du Nudge : on risque de tomber, avec ce plan climat, dans une dimension paternaliste, qui n'est certainement pas la volonté, j'ose l'espérer, ni de la Municipalité, ni de notre Conseil.

Sur ces entrefaites et pour toutes les raisons précédemment évoquées, le groupe PLR+ID vous invite, chers et chères collègues, à refuser l'adoption de ce plan climat. Non pas pour des motifs réfractaires, nous sommes également tous en faveur d'avancées permettant de diminuer notre impact environnemental et permettant d'arriver vers un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, mais parce que les moyens d'actions exposés ne sont ni clairs, ni définis, ni chiffrés, ni réalistes, ni réalisables. Ce refus n'exprime donc pas la négation d'avancer vers des objectifs climatiques plus respectueux de notre environnement, mais l'opportunité pour la Municipalité de revenir avec un plan climat qui prenne en compte les différentes critiques exposées précédemment, avec une gouvernance explicite et transparente, des mesures chiffrées et des objectifs définis, et qui soit vraiment à la mesure de l'urgence climatique reconnue par notre Conseil".

M. le Conseiller Charles Koller informe qu'il sera rapide car il n'est pas autant préparé que ses collègues. Comme cela a été dit plusieurs fois pendant la soirée par la Municipalité, ce préavis est politique. Chaque année au mois de décembre arrive le document du budget et M. le Conseiller pense qu'un grand nombre des remarques faites par les collègues de la droite pourront être discutées. Ces différents points pourront être discutés et tranchés le cas échéant.

M. le Conseiller Diego Rindisbacher ne revient pas sur ce qui a déjà été dit et soutient les propos de son collègue M. le Conseiller Charles Koller.

En revanche, il souhaite, au nom du groupe des Vert·e·s, émettre un vœu concernant le plan climat afin de donner suite de manière concrète sur ce qui figure en page 70 du Plan Climat, sous la rubrique GOUVERNANCE, 2ème colonnes - 2ème paragraphes. Il donne lecture du paragraphe concerné :

"L'avancement de la mise en œuvre du Plan climat sera documenté chaque année dans un rapport publié par le SBED afin de permettre à tout le monde de suivre l'implémentation du Plan climat. Tous les quatre ans, un bilan complet de la mise en œuvre sera établi dans le cadre du processus de renouvellement du label *Cité de l'énergie*.

M. le Conseiller en vient au vœu qu'il émet au nom du groupe Les Vert·e·s: que la Municipalité présente ce rapport annuel de l'avancée des mesures du plan d'action climat, dans l'idéal à chaque printemps et ce dès 2024. Ainsi ce rapport pourra être présenté au Conseil communal afin que chacun puisse prendre connaissance des avancements. (Annexe 1)

M. le Conseiller Aitor Ibarrola, souhaite réagir par rapport à quelques propos qui ont été fait mais pas de manière exhaustive. Il est un peu surpris d'entendre que la Municipalité a été un peu longue pour présenter le Plan climat au Conseil communal même s'il faut un peu de compréhension pour réaliser un document, qui n'était pas tout à fait conforme aux conclusions du préavis précédent. D'un côté, on se dit qu'il faut aller plus vite et aujourd'hui qu'il ne faut pas le voter et attendre plus tard, c'est un peu contradictoire. On est bien dans un oxymore et "on jette le bébé avec l'eau du bain".

Il revient à sa première intervention et salue la Municipalité pour sa transparence. Elle aurait pu très bien décider d'un plan d'action municipal pour lequel elle a toute légitimité. Elle veut associer le Conseil par rapport à cela et il est important de rappeler que c'est un préavis politique qui doit donner un signe et enclencher une dynamique. Il pense que tout le monde est bien d'accord de l'urgence de la situation.

Le document du plan climat qui est tout à fait complet à ses yeux, sert à illustrer une direction dans laquelle la ville d'Ecublens va. Les préavis qui seront présentés à l'avenir seront bien plus détaillés et ce sera l'occasion de s'exprimer pour donner son avis et c'est là aussi qu'il faudra se rappeler que si on approuve le préavis du Plan climat ce soir, il faudra assumer le fait que le Conseil a dit OUI à la Municipalité et que le Conseil souhaite aller dans la direction du Plan climat.

Il souhaite ajouter une petite remarque amicale sur les propos qui ont été décrits qui ferait croire qu'on serait en face d'une Municipalité qui se comporte de manière un peu soviétique. Objectivement, il ne pense pas que la Municipalité souhaite nous imposer autant d'interdits et l'œil de Moscou ne se trouve pas au niveau de M. Gouhier.

M. le Conseiller Gérald Lagrive désire proposer le vote à bulletin secret.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola se manifeste sur le principe du bulletin secret qui doit être discuté car ce n'est pas parce qu'il est demandé que le Conseil doive l'accepter. Il souhaite que le Conseil refuse cette proposition car il estime que chacun doit assumer son vote et que c'est un acte politique et qu'il faut s'assumer. Des promesses électorales sont faites et il faut les assumer. A ses yeux, il faut voter et dire de quel côté on se trouve, il ne voudrait pas que le Conseil fasse semblant. M. le Conseiller est un peu agacé par cette demande qui arrive souvent en fin de discussion avec des bulletins secrets et qui prolonge inutilement les débats. M. le Conseiller s'excuse pour le ton utilisé et rappelle que ce préavis est politique et qu'il engage le Conseil et que ce ne serait pas du tout adéquat de faire voter le Conseil par bulletin secret.

- Applaudissement -

M. le Conseiller Gérald Lagrive, est tout à fait d'accord sur le principe avec M. le Conseiller Aitor Ibarrola mais estime que c'est un choix qui peut être proposé. De toute manière un vote va être fait et M. le Conseiller estime qu'il n'est pas nécessaire de "ramasser" les gens de cette manière.

M. le Président met au vote le choix de voter à bulletin secret ou non. Le vote à bulletin doit être soutenu par 1/5ème des membres - 15 personnes.

Le vote à bulletin secret n'est soutenu que par 13 personnes et est donc refusé.
La discussion sur l'ensemble du préavis n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président lit les conclusions amendées du préavis 2023/01.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/01,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre connaissance du Rapport du Plan climat communal ;
2. d'approuver et de soutenir la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4. avec l'objectif :
   - d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020, sans procéder à l'achat de crédits carbone.
   - de contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles,
   - d'adapter le territoire aux changements climatiques et créer une culture « climat » au sein de l'administration.
3. de prendre connaissance de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

Au vote, le préavis 2023/01 amendé par un sous-amendement et un amendement est <u>accepté</u> par 53 OUI, 17 NON et pas d'abstention.

<u>POINT 12</u> Préavis 2023/02 : Cheminement de mobilité douce Stand-Crêts, Crédit de construction

En l'absence de M. le Conseiller Didier Realini rapporteur de la Commission ad hoc, M. le Président passe la parole au président de la Commission M. le Conseiller Pierre Delisle.

M. le Conseiller Pierre Delisle lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc. Cette dernière dépose le vœu suivant dans son rapport :

A l'unanimité, la Commission émet le vœu suivant :

- Qu'une séparation visuelle des espaces de circulation de chaque mode soit prévue sur le cheminement afin de permettre une bonne cohabitation entre les cyclistes et les piétons.

Conclusions du rapport de la Commission ad hoc :

Après une courte délibération, le préavis est adopté à l'unanimité par les membres présents de la Commission qui vous recommandent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président remercie M. Pierre Delisle pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Cédric Weissert.

M. le Conseiller Cédric Weissert lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions du rapport de la Commission des finances :

Après délibération, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/02 tel que présenté

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis et passe la parole à M. le Conseiller Cédric Sandoz.

M. le Conseiller Cédric Sandoz, après avoir salué l'Assemblée, souhaite aller à l'essentiel en faisant un bref résumé des questions qu'il a posées au service concerné et va transmettre à la Secrétaire le détail des questions posées afin qu'elle puisse les ajouter au procès-verbal.

M. le Conseiller Sandoz, constate qu' :

- aucune étude n'a été menée sur les flux piétons et/ou cyclistes sur la passerelle de la route de la Pierre.
- aucune étude n'a été menée sur les flux piétons empruntant le chemin entre ces immeubles locatifs.
- aucun sondage des locataires impacté par ce chemin n'a eu lieu.

Une enquête publique est prévue et la population aura également l'occasion de s'exprimer. Mais il sera trop tard. Il estime que les études de fréquentation de la passerelle et du chemin auraient dû être menées comme pour tout projet de route. De plus, il est d'avis que l'enquête publique aurait dû avoir lieu avant d'établir le préavis. M. le Conseiller estime que c'est un affront de mettre les locataires, habitants les lieux, devant le fait accompli.

En ce qui concerne la construction du projet, il laisse le soin à l'assemblée de prendre connaissance d'un paragraphe clef du préavis.

Extrait du Préavis

Chapitre 3.3.4 Pente

Le tracé du cheminement suivant le profil naturel du terrain de la moraine, les normes ordinairement préconisées (soit une pente inférieure à 3 % pour être confortable au passage des cycles et des mobilités réduites et ne devant pas excéder 6 %) ne peuvent pas être respectées. D'autres options ont été évaluées. Tenant compte à la fois de la configuration du terrain, de la volonté de respecter l'environnement, de l'arborisation existante et de la réduction minimale des emprises de terrain sur les parcelles privées, une variante plus favorable respectant les normes de pente préconisée n'est pas possible. Toutefois, et bien que la solution présentée soit imparfaite, la Municipalité est convaincue du bien fondé et des avantages de ce projet qui améliore la perméabilité du territoire en faveur d'une mobilité active.

M. le Conseiller estime d'autre part que ce projet à 530'000 CHF ignore les personnes à mobilité réduite sur sa deuxième partie en escalier. Personnellement, il est allé plusieurs fois sur place et a effectué un sondage auprès des riverains qui trouvent que la somme sera plus utile à d'autres projets, tels que la pose d'ampoules LED sur l'éclairage public.

Enfin, il émet le vœu que ce vote soit à bulletin secret et remercie l'assemblée de son attention et de leurs considérations.

Réponses aux questions de Monsieur Cédric Sandoz, Conseiller communal :

1. **Ce sentier spontané, basé sur des fonds privés, va-t-il être bâti sur le tracé de la pose du chauffage à distance dans le quartier ?**

La première partie du projet de cheminement, depuis le chemin du Stand le long des parcelles 2323 et 247, est en effet prévue sur le tracé du chauffage à distance (actuellement en chantier). Celui-ci se dirige ensuite plus au Nord pour approvisionner d'autres bâtiments. Il est important de rappeler que le projet de cheminement ainsi que le développement du chauffage à distance ont étroitement collaboré afin de mutualiser le tracé et ainsi limiter l'impact notamment sur les arbres existants du secteur.

2. **Le coût du chantier total est estimé de 530'000 CHF pour notre commune, à combien se monte la somme prise en charge par les propriétaires fonciers ?**

Les propriétaires autorisent la Commune à établir une servitude publique sans indemnisation, ils ne participent donc pas aux coûts de l'aménagement du chemin.

3. **À ce propos, qui sont les propriétaires des immeubles et maisons impactées par ce chemin. Pour un esprit de transparence et le fait qu'ils vont bénéficier de ce chemin, ce point devrait être connu de façon détaillée.**

Les numéros de parcelles sont indiqués dans le préavis, il s'agit des parcelles : 247, 248, 2323, 214, 217 et 1507. Pour des questions de protection des données, nous ne sommes pas autorisés à publier publiquement les noms des propriétaires concernés.

4. **Est-ce qu'un sondage des habitants (propriétaire et/ou locataires) a été effectué ? Ce pour connaître leur avis, leur besoin.**

Plusieurs séances et visites sur place ont eu lieu avec les différents propriétaires et gérances concernés. Concernant les besoins, s'agissant d'un tronçon de la Voie verte ainsi que de la Croisée des chemins, ce cheminement répond à des besoins plus larges que ceux des immeubles concernés. L'intérêt pour le voisinage se constate néanmoins sur place (tracé spontané) et dans le cadre des retours d'expérience de la part de la population (échanges informels avec le service). Une enquête publique est prévue et la population aura également l'occasion de s'exprimer.

5. **Est-ce que dans le futur, ce chemin sera entretenu par la commune ou par les propriétaires ?**

Le chemin sera entretenu par la Commune. Les abords ainsi que la végétation resteront en revanche entretenus par des propriétaires concernés.

6. **Depuis l'inauguration de la passerelle sur la route de la Pierre, est-ce qu'une étude a été menée pour connaître les flux de piétons et/ou cyclistes ?**

Il n'y a pas d'étude qui a été menée, mais il est constaté qu'elle est bien empruntée. Les retours d'expérience sont là aussi très positifs.

7. **Est-ce qu'une étude des flux de mobilité douce dans ce quartier vis-à-vis des Ecublanais et du reste de l'Ouest lausannois a été effectuée récemment ?**

Il n'y a pas d'étude de flux, mais les études spécialisées des déplacements piétons à l'échelle locale ou régionale, concluent toutes à la nécessité de créer plus de perméabilité pour un meilleur réseau fin piétonnier. Pour un réseau piéton performant, il est recommandé d'offrir des perméabilités tous les 100m, ce projet de cheminement s'inscrit donc dans cette volonté d'amélioration des réseaux de mobilités douces.

8. **Existe-t-il un chemin permettant de relier le chemin du stand, des vignes et du crêt ? Si oui, quel est le détour en mètre ? Quel est le temps gagné par ce nouveau chemin de mobilité douce pour un piéton et pour un cycliste ?**

Du chemin du Stand au chemin des Vignes il y a une alternative avec le chemin du Croset (détour de 500m) et une alternative avec le sentier en zigzag entre le chemin du Stand et le chemin du Coteau, (détour 650m). Entre le Chemin des Vignes et le chemin des Crêts, il n'y a qu'un sentier dans le parc de la Châtaigneraie en guise d'alternative (détour 750m).

9. Quelle est la fréquentation journalière estimée de ce chemin ? Si une estimation existe, quelle a été sa méthode de calcul ?

Il n'y a pas d'estimation mais l'objectif est de promouvoir la mobilité douce et donc le transfert modal. Dans tous les cas, l'amélioration des réseaux de mobilités actives permet d'atteindre cet objectif et la pertinence d'un chemin ne se calcule pas à sa fréquentation mais au besoin comblé. L'offre permet de créer la demande (et non l'inverse)".

M. le Président remercie M. Sandoz et passe la parole à M. le Conseiller Michele Mossi.

M. le Conseiller Michele Mossi remarque que beaucoup d'arguments qui ont été cités faisaient partie de ceux qu'il souhaitait mentionner. M. le Conseiller est également très perplexe face à ce préavis. Il s'agit d'un axe de mobilité douce, d'une voie verte d'agglomération qui relie Saint-Prex à Lutry. Elle est dessinée dans le plan d'agglomération. Finalement, c'est le troisième préavis que le Conseil vote, tout d'abord avec la traversée du pont rouge, puis la passerelle de la route de la pierre et à présent on suit le trajet en remontant. Selon M. le Conseiller personne ne va prendre ce trajet pour relier Saint-Prex à Lutry. M. le Conseiller ne voit pas de cohérence entre toutes ces pièces de puzzle qui sont en train d'être mises en place. Cela donne une image qui n'est pas du tout celle des usagers finaux. Il n'y a pas eu d'étude de trafic à ce sujet, il est indiqué 3 mètres de large pour cette construction mais à vrai dire c'est le minimum que l'on peut construire mais également le maximum. Mais est-ce suffisant ? Si l'on souhaite une fréquentation forte sur cet axe entre l'est et l'ouest, est-ce que ces 3 mètres sont suffisants. A ce jour, il est demandé au Conseil d'investir Fr. 530'000.- sans justificatif. Il en avait déjà été question lors du préavis concernant la passerelle de la route de la Pierre, de ce manque des études de trafic pour justifier cet investissement. Ce préavis est à nouveau présenté sans véritables justificatifs et d'études du trafic, sans véritables mesures pour pouvoir justifier cet investissement. M. le Conseiller n'est pas convaincu par ce préavis et espère que la Municipalité a des réponses à donner car le montant à investir n'est pas justifié par rapport aux arguments que l'on retrouve dans le préavis. Sans justificatif probant de la Municipalité, M. le Conseiller ne soutiendra pas ce préavis.

M. le Conseiller Gabriel Delabays promet d'être plus court que lors de sa dernière intervention. Il poursuit en ces termes : **"**Le préavis 2023/02 demande un crédit de 530'000 francs pour la réalisation d'un cheminement piétons et vélos. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet de voie verte inscrit au Plan Directeur Intercommunal (PDI), adopté en mai 2021, ainsi que dans le projet de la croisée des chemins, mandaté par la Municipalité. A titre personnel, je ne peux que saluer que ce projet s'inscrive dans un projet global, à l'échelon de l'arrondissement de l'Ouest Lausannois mais rejoint les critiques avancées par M. le Conseiller Mossi. Je trouve pertinent également de lancer une démarche mettant en place des cheminements pour les piétons et les cycles.

Cependant, je relève plusieurs problématiques au projet mis en avant par la Municipalité.

Ce cheminement s'appuie pour partie sur le cheminement prévu pour la Voie Verte, inscrit dans le PDI. Pour rappel, ce cheminement prévoit comme un itinéraire allant de la Passerelle de la Pierre, se raccordant sur le chemin des Vignes et bifurquant ensuite vers le chemin du Stand. Dans le PDI, est aussi inscrit un cheminement piéton le long du Chemin des Crêts en direction de l'ancien Hôtel des Inventions (Figure 1). Hors, la création d'un nouveau cheminement, entre le Chemin des Crêts et le Chemin des Vignes (seconde partie du cheminement, dans le préavis), implique dès lors la création d'un nouvel itinéraire pour piétons et vélos depuis la passerelle de la Pierre, passant par le chemin des Crêts (Figure 2). Cet itinéraire a pour défaut, pour les cycles notamment, de créer une situation de non-lisibilité, avec deux itinéraires parallèles en lieu et place d'un seul. A cela s'ajoute un trajet pentu, plus

difficilement praticable pour les cycles. On peut donc douter que ce projet tienne compte de l'ensemble des usagers, dans la mesure où les besoins des uns et des autres sont différents et que les réponses à apporter en termes d'aménagement sont à adapter. Ici le terrain ne se prête guère à un aménagement favorable aux cycles, d'autant plus que la fluidité de l'itinéraire n'est pas assurée, en raison de la forte pente et des différents aménagements proposés (rampes et escaliers). (Annexe figures 1 à 3)

Ce cheminement implique également une concurrence entre les cycles et les vélos, alors que les principes d'aménagement d'une voie verte homogène et lisible sont les suivants : axe garantissant la fluidité, lisibilité et facilité du parcours, séparation entre les modes de mobilité (séparation claire entre cycles et piétons notamment), bidirectionnalité. La largeur du cheminement prévu est de 3 mètres. A titre de comparaison, la Voie Verte d'Agglomération Genève-Annemasse est dotée de deux pistes parallèles, l'une roulante d'une largeur de 2,5 mètres, l'autre de 3 mètres, destinée surtout aux piétons. Entre les deux courts une bande de ballast qui sert à évacuer les eaux. Un cheminement de 3 mètres partagé entre vélos et piétons n'est pas à la hauteur de l'ambition d'un vrai aménagement pour une voie verte d'agglomération. D'autant que les recommandations demandent habituellement une largeur de 2,5 mètres pour une piste cyclable bidirectionnelle. Si on ajoute suffisamment d'espaces pour les piétons, le projet actuel ne rentre pas dans les clous.

Le cheminement envisagé implique une concurrence entre deux catégories d'utilisateurs, des risques de collisions, ne garantissant pas une sécurité suffisante à mon sens, surtout à l'heure où les collectivités publiques sont saisies de plaintes émanant des piétons quant au risque d'accrochage entre piétons et cycles. De plus, le parcours envisagé, sous les arbres et avec des bifurcations et décrochements, augmente le risque de collision possibles, notamment si des cycles arrivaient rapidement depuis l'amont du cheminement, d'autant que le cheminement est à l'heure actuelle régulièrement emprunté par des enfants de jeune âge, vivant dans le quartier. Mobilité Piétonne Suisse s'est notamment opposé à plusieurs projets où les axes empruntés à la fois par des cycles et des piétons ne présentent pas de sécurité suffisante car ils ne permettent pas de maintenir la sécurité, le confort et l'attractivité des déplacements à pied.

Si le cheminement s'appuie sur le tracé envisagé par le PDI pour l'aménagement d'une voie verte, il ne prend pas en compte d'autres possibilités d'itinéraires, par exemple un tracé pour les cycles, via le chemin des Crêts en direction de l'ancien Hôtel des Inventions, ou un tracé piéton via le chemin des Crêts avec bifurcation au chemin serpentent en descente vers le chemin des Vignes et le chemin du Parc. (Figure 3)

Fort de ces constats, je propose de renvoyer le présent préavis à la Municipalité afin que des études complémentaires soient menées, pour aménager dans le secteur concerné de vraies itinéraires cyclables et piétons, répondant aux principes de lisibilité et de sécurité".

Mme la Conseillère Maya Frühauf souhaite se joindre aux arguments qui ont été avancés par les intervenants précédents. Elle se questionne également sur la pertinence d'un tel projet et se demande s'il est vraiment nécessaire. Le parc de la Châtaigneraie permet une perméabilité piétonne en reliant le chemin des Crêts et des Vignes par de chouettes cheminements qui sont accessibles en poussette. Effectivement pour les cyclistes, cet axe vertical et raide n'est pas engageant et ne va pas encourager le transfert modal. Selon Mme la Conseillère, il faut également des études complémentaires car sinon cet argent n'est pas bien investi.

M. le Conseiller Daniel Sage souhaite rectifier quelques propos qui ont été tenus sur la voie verte. Il lui semble que le concept de cette dernière n'a pas été très bien compris. Une voie verte est un itinéraire de mobilité douce qui s'adresse à un large panel d'usagers, piétons d'abord et ensuite pour les vélos. C'est plutôt un chemin bucolique qui s'adresse à des personnes à mobilité réduite, écoliers, sportifs, touristes et aussi pendulaires mais il ne fait pas

partie des axes structurants. Les vélos et les personnes qui se déplacent en vélo prendront évidemment des axes plus directs. L'idée de la Municipalité est plutôt de faire un chemin de promenade afin de se promener à travers la Ville d'Ecublens, ce qui est bien l'idée de la voie verte.

Mme la Conseillère Reeb-Landry après avoir écouté attentivement ses prédécesseurs, estime que la somme de Fr. 530'000.- reste une somme importante qui à ce stade ne paraît pas être vraiment justifiée.

Si le préavis du 2023/02 devait être refusé ce soir, Mme la Conseillère souhaiterait émettre le vœu que le montant soit destiné à des objectifs prioritaires du plan climat sachant que ce préavis ne lui paraît pas prioritaire à ce prix-là et avec une utilité qui n'est pas encore démontrée.

M. le Président clôt la discussion sur le préavis et passe au vote sur la demande de M. le Conseiller Cédric Sandoz qui souhaite voter à bulletin secret.

La demande est refusée par le Conseil communal. Le 1/5ème des membres présents représente 14 personnes, seul 2 membres ont voté pour.

M. le Municipal Jean-Louis Radice dit qu'il est vrai que l'on vit pas dans un monde parfait et en effet le préavis ce soir n'est pas parfait. Toutefois, il souhaite revenir sur certaines questions posées pendant la soirée. Notamment concernant le sondage des habitants des lieux proches de cette proposition de créer ce cheminement de mobilité douce. Plusieurs séances et visites ont été faites sur place avec les propriétaires et les gérances concernées. S'agissant des besoins pour compter le tronçon de la voie verte ainsi que la croisée des chemins, force est de constater que ce cheminement, contrairement à ce que certains peuvent penser, répond à des besoins plus larges que ceux des immeubles concernés. L'intérêt pour le voisinage se constate, vu qu'il était aussi à l'origine de la réflexion de la proposition qui a été faite sur place. Puisqu'un cheminement spontané s'est mis en place et dans le cadre des retours d'expérience dans les échanges informels que le service a pu avoir dans le cadre des démarches participatives, ils ont eu des retours positifs. Pour information, pour ceux qui pensent que la Municipalité souhaite imposer quelque chose, ce cheminement devrait, pour autant que le Conseil communal accepte le financement, être mis à une enquête publique. La population d'Ecublens, à une échelle plus large, pourra s'exprimer sur l'opportunité ou pas de créer ce cheminement.

Il n'y a pas d'études de flux qui ont été menées récemment, cependant les études spécialisées à une échelle plus large par rapport aux déplacements piétons à l'échelle locale ou régionale concluent toutes à la nécessité de créer plus de perméabilité pour un meilleur réseau fin piétonnier. Pour un réseau piéton performant, il est recommandé d'offrir des perméabilités tous les 100 mètres. Ce projet de cheminement s'inscrit dans cette volonté d'amélioration des réseaux de mobilité douce.
D'autres liaisons possibles ont été évoquées et qui passent par d'autres chemins que celui qui a été proposé. Du chemin du Stand au chemin des Vignes, il existe une alternative avec le chemin du Croset qui fait un détour de 500m pour les habitants du quartier, notamment ceux qui habitent sur le haut de la moraine. Cette alternative avec le sentier en zigzag entre le chemin du Stand et le chemin du Coteau qui fait un détour de 650m. Entre le chemin des Vignes et le chemin des crêts, il n'y a qu'un sentier dans le parc de la Châtaigneraie en guise d'alternative qui fait un détour de 750m.
Par rapport à la fréquentation journalière de ce chemin, aucune démarche n'a été faite pour déterminer les charges possibles de passage sur ce cheminement.
L'objectif reste toujours de promouvoir la mobilité douce et le transfert modal, qui est incité sans vouloir l'imposer. Dans tous les cas, l'amélioration des réseaux de mobilité douce sur le territoire communal permet d'atteindre cet objectif. La pertinence d'un chemin ne se calcule pas à sa fréquentation mais au besoin comblé. L'offre permet de créer la demande et non l'inverse. Il faut savoir aussi que d'obtenir l'accord des propriétaires fonciers a été une

démarche de longue haleine qui a pris plusieurs mois car il fallait les convaincre du bienfondé de cette démarche. Les propriétaires autorisent la commune à établir une servitude publique sans indemnisation, puisqu'il s'agit de traverser des biens privés. Il est prévu à terme, pour autant que le Conseil communal se prononce favorablement pour ce préavis, qu'il ne participera pas au coup de l'aménagement du chemin ni à son entretien cas échéant hormis les aménagements qui bordent leurs propriétés.
En ce qui concerne la pente, évidemment il est recommandé d'avoir une pente de 6%, cependant il n'est pas possible d'aller contre la nature et ni raboter la moraine. Il aurait été possible de l'obtenir par un serpentin. En serpentant, pour rejoindre du chemin du Stand pour rejoindre le chemin des Vignes, il aurait fallu avoir des entreprises foncières bien plus importantes mais il aurait été beaucoup plus difficile de proposer au Conseil communal ce cheminement.
Prochainement, un parcours vélo sera proposé depuis la gare de Renens. Une boucle qui sera à travers de l'Ouest lausannois et en bonne partie sur la commune d'Ecublens. Si cheminement devait exister, ce parcours pourrait passer dessus mais ce qui est sûr c'est que ce parcours passera par la passerelle de le route de la Pierre et traversera le pont le rouge pour profiter d'un espace campagnard qui sera le plus grand de l'Ouest lausannois et qui se trouvera bien sur le territoire de la commune d'Ecublens. Il exclut Crissier car cette commune est plus au nord des chemins de fer.
M. le Municipal invite à soutenir cette création de mobilité douce et qui s'inscrit dans la continuité et la poursuite de la voie verte sur le territoire de l'agglomération.

Mme la Municipale Danièle Petoud, souhaite faire part d'une expérience personnelle par rapport à cette création de voie verte, comme le disait M. Sage, on ne crée pas une autoroute à vélo mais un aménagement qui permet, effectivement, aux piétons et aux vélos de participer. Mme la Municipale étant habitante du quartier des Perrettes avait pour habitude de prendre la rue du Villars puis passait par le Pontet pour finalement arriver au CTC avec son vélo électrique car elle estimait que ce trajet était le plus rapide.
Depuis que le chef de service de l'urbanisme lui a proposé de passer par la passerelle afin de profiter du cheminement par ce bel ouvrage car en venant du quartier des Perrettes cela ne devait pas lui prendre plus de temps. Ce trajet, qu'elle emprunte à présent régulièrement, lui prend environ 1 minute de plus sur un trajet de 6-7 minutes au total. Même s'il n'y a pas de comptage actuellement qui a été fait, chacun peut dire que cette passerelle est un bel objet architectural.
Ce matin, Mme la Municipale avait une séance du Conseil d'administration des SIE à Crissier, dans le bâtiment qui se trouve derrière la Coop. Étant donné qu'elle n'avait pas sa voiture, elle a fait le parcours en vélo en espérant qu'il ne pleuvra pas. Mme la Municipale a pu constater que le parcours était très agréable à parcourir et était en dehors de la circulation tout du long. Ce parcours était bien plus rapide à parcourir. Ce chemin qui est proposé dans ce préavis est une suite logique qui permettra d'aller à divers endroits en toute sécurité si le Conseil communal veut bien l'accepter, ce qu'elle espère. Il serait même possible de circuler jusqu'à la station de métro de Crochy où elle pourrait parquer son vélo en toute sécurité grâce à la station vélo qui est fermée mais malheureusement trop peu utilisée. A l'avenir, quand on pense à tous les habitants de Vallaire, de Renges, du quartier des Perrettes ou même à tous les élèves qui pourraient utiliser ce trajet, cela représente beaucoup de personnes qui circuleraient en toute sécurité et sur un trajet en ligne direct qui est beaucoup plus court.
C'est une invitation à des projets qui se font petits pas par petits pas et il est vrai que c'est une somme importante. Cependant, la somme qui avait été acceptée pour la passerelle, aujourd'hui, nous pouvons en être heureux et fiers, car c'est une préparation pour l'avenir. Cette somme qui sera engagée aujourd'hui ne sera plus nécessaire demain et permettra à toute une population de faire ce transfert modal en toute sécurité et avec plaisir. Il est vrai que ce n'est pas un passage pour les cyclistes qui vont d'un point A à un point B le plus direct possible et qui sont très à l'aise dans la circulation. Mme la Conseillère, n'étant pas très à l'aise dans le trafic, se rend compte que ces passages permettent toutefois d'aller vite.

Mme la Conseillère souhaite vraiment que ce préavis soit accepté afin d'aller de l'avant dans la mobilité douce et que c'est également un passage de promenade pour les piétons.

Mme la Conseillère Stefania Vero prend la parole pour la première fois et remercie l'Assemblée pour son indulgence. Elle habite le chemin des Vignes et ses parents le chemin du Croset où elle a grandi. Le chemin des Vignes est pour eux et pour les habitants du quartier une petite route tranquille où les voitures ne passent pas et où les enfants s'amusent en trottinettes accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Ils peuvent ainsi se balader avec des poussettes ou encore avec leur chien, en toute tranquillité. Mme la Conseillère habite le chemin des Vignes où le nouveau quartier de villas a été construit. Elle explique que c'est "un enfer" pour sortir de chez eux à cause des piétons et des voitures qui passent. Et si, en plus, un trajet de vélo sera construit cela deviendra encore plus compliqué. Mme la Conseillère ne comprend pas pourquoi il est nécessaire de passer par le chemin des Vignes et par le chemin du Croset pour ensuite descendre, alors que d'autres routes sont possibles. De ce fait, Mme la Conseillère ne soutiendra pas ce préavis.

Mme la Municipale Danièle Petoud, pour donner réponse à Mme Vero, explique que le chemin des Vignes existe déjà et que lorsqu'elle le prend à vélo elle trouve que ce qui est le plus désagréable ce sont les chiens. Mais cela se passe très bien. Elle fait remarquer que les personnes qui empruntent ce chemin sont des personnes qui se baladent en toute tranquillité et que ce chemin n'est pas utilisé et ne sera pas utilisé à l'avenir par des cyclistes qui vont très vite. Le cheminement qui est proposé n'a rien à voir avec le chemin des Vignes.

Mme la Conseillère Stefania Vero, est tout à fait d'accord avec Mme la Municipale par rapport au fait que ce chemin existe déjà mais ce cheminement va inciter à d'autres vélos à venir. C'est un chemin/quartier qui a toujours été tranquille avec des enfants et des chiens.

Mme la Municipale Danièle Petoud souhaite informer que l'objectif de créer une passerelle était d'activer ce chemin pour cyclistes et piétons.

Mme la Municipale Pascale Manzini, souhaite ajouter un argument en faveur de ce préavis. Mme la Municipale est toujours contente lorsque des chemins de mobilité "tranquille" pour les écoliers sont ajoutés. Savoir que tous ces écoliers qui descendent le long de la rue du Villars pourront passer par ce chemin sera un aspect sécuritaire en plus pour eux.
Dans les crédits complémentaires, il y aura une demande d'argent pour étudier un plan de mobilité scolaire, où tous les cheminements que les enfants prennent déjà pour aller à l'école seront étudiés par l'association transport environnement. L'idée est de pouvoir en faire un plan de cheminement de mobilité douce et sécurisé pour les enfants. Et d'ajouter un chemin sécurisé est toujours positif surtout dans une commune qui est séparée par des grandes avenues comme la nôtre. Environ 1400 élèves circulent dans la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Après lecture des conclusions, M. le Président passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2023/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 530'000.-** (cinq cent trente mille francs) pour la réalisation d'un cheminement piétons et vélos reliant les chemins du Stand, des Vignes ainsi que des Crêts.

Le préavis 2023/02 est <u>accepté</u> par 38 OUI, 23 NON et 7 abstentions, tel que présenté.

<u>POINT 13</u> Droit d'initiative

M. le Président annonce le dépôt d'un Postulat par M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema qui porte le titre : **POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE VOLONTARISTE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS**
Il sera porté à l'ordre du jour de la séance du 31 mars 2023 ainsi chacun et chacune pourra en prendre acte. (Annexe 2)

a. **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller Nicolas Morel,** Eclairage public, éclairage publicitaire et pollution lumineuse: où en est-on ?

M. le Président passe la parole à M. le conseiller Nicolas Morel.

M. le Conseiller Nicola Morel, remercie la Municipalité pour les réponses fournies à ces diverses questions. Certaines des réponses lui conviennent parfaitement et d'autres un peu moins.

Question 1 : Où en est-on avec l'amélioration des luminaires, selon le Plan lumières de 2016 ?

M. le Conseiller constate que sur la courbe de décroissance d'énergie consommée pour l'éclairage publique, il y a effectivement une petite diminution de 120 à 90 MW sur 5 ans. M. le Conseiller ne trouve pas cela "terrible-terrible" et trouve que cela devrait être mieux. Il faut mettre tout de même un bémol à son jugement sévère car en mars il y aura un préavis sur l'utilisation de la télégestion et l'utilisation de LED généralisé sur l'ensemble du territoire d'Ecublens. Cela permettra certainement des économies d'énergies beaucoup plus importantes. Si ce plan est bien réalisé, il aura une réponse tout à fait satisfaisante.

Question 2 : Quand est-ce que l'ensemble des luminaires de la Commune sera-t-il gérable à distance, de manière à pouvoir introduire sans difficulté des programmes de réduction suivant l'horaire et suivant la demande (capteur de présence), selon les principes d'une « Smart City » ? L'engagement que « en 2023, tous les luminaires qui ne sont pas encore équipés de la technologie LED seront remplacés en un seul lot et seront équipés de télégestion » sera-t-il tenu (PV séance du 24 juin 2022, page 11, réponse de M. Germain Schaffner à une question de M. Anton Gaillard).

M. le Conseiller fait référence à ce qu'il disait précédemment et explique qu'au moment où il a écrit cette interpellation, il ne savait pas que quelque chose de précis était en route. En mars, les Conseillères et les Conseillers pourront juger de manière plus précise ce qui sera prévu.

Question 3 : Le SIE est responsable de l'entretien de l'éclairage public à Ecublens. Le SIE est-il également responsable des développements de l'éclairage public, ou est-ce que la Commune s'en charge, éventuellement en les sous-traitant auprès de prestataires extérieurs ? Au cas où le SIE se charge d'une part ou de l'ensemble du développement, la Municipalité est-elle satisfaite de ses prestations ?

M. le Conseiller est satisfait de la bonne collaboration et communication avec les SIE et est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Question 4 : Comment la Municipalité envisage-t-elle d'amender le Règlement communal sur les procédés de réclame pour faire réduire fortement la publicité lumineuse durant la nuit (typiquement de minuit à 6 heures) ? Et quels ont été les résultats des discussions avec le Centre commercial d'Ecublens ?

M. le Conseiller parle ici des questions de pollution lumineuse et l'idée d'amender le règlement communal sur les procédés de réclames qui contient quelques directives sur l'utilisation d'éclairage dans les vitrines notamment. Entre-temps est arrivé également un autre évènement, la directive, au niveau cantonal, qui fixe que les éclairages des commerces doivent être éteints pendant la nuit. M. le Conseiller avait un gros problème car si effectivement cette directive est appliquée cela est très bien mais il se demande si la Police relève le fait que les commerçants appliquent cette directive ou pas. Selon lui, c'est à la Police de le vérifier. M. le Conseiller demande donc à la Municipalité si c'est bien le cas.

Question 5 : Est en ordre pour M. le Conseiller.

Question 6 : En particulier, la Municipalité envisage-t-elle une extinction complète durant le milieu de la nuit (minuit à 6 heures), sauf aux endroits sécurisés (passages piétons notamment) ? Et si oui, sur quels axes routiers ou chemins cette mesure pourrait-elle être prise ?

M. le Conseiller explique que cette mesure est appliquée dans certains cantons et communes comme à Neuchâtel où plusieurs communes l'ont fait et estime que cela est tout à fait possible et ne pose pas des problèmes de sécurité. Bien entendu les passages piétons doivent continuer à être éclairés. Il y a aussi le fait que les axes cantonaux sont soumis à une réglementation cantonale où la commune a moins de liberté pour agir. Malgré tout, le réseau communal est beaucoup plus étendu en nombre de kilomètres de route que le réseau de route cantonal. M. le Conseiller reviendra sur ce sujet dans les communications municipales car il y a une chose qui le dérange dans la 2ème communication. En ce qui concerne la réponse donnée à son interpellation, M. le Conseiller est satisfait.

b. Autres interventions

Mme la Conseillère Reeb-Landry, souhaite déposer un vœu concernant la rue de Bassenges où elle habite. Mme la Conseillère interpelle Mme la Municipale Manzini concernant la fréquentation des écoliers qui passent par cette route plusieurs fois par jour pour aller d'un établissement à un autre. Il y a également des vélos qui passent dans les deux sens. Cette route a été restreinte pour être à sens unique. Aujourd'hui, il y a un gros problème avec la multi-modalité de celle-ci puisqu'il y a un gros chantier qui se trouve au bout de la route de Bassenges, au croisement avec la rue du Villars juste derrière la boulangerie de Fleurs de Pain, au carrefour de la Cerisaie. Il y a régulièrement d'énormes bétonnières qui passent dans cette rue alors que des écoliers rentrent de l'école, souvent non accompagnés et que des vélos circulent dans les deux sens.
Mme la Conseillère souhaite que la Municipalité trouve une solution pour restreindre l'accès au chantier par la rue de Bassenges, quitte à modifier la signalisation au sol ou faire une autre ouverture pour l'accès à ce chantier. Pour la sécurité des enfants et des vélos, il est contre-productif de laisser traverser ces camions dans cette rue. (Annexe 3)

M. le Conseiller Anton Gaillard explique que fin janvier la population apprenait dans la presse que des communes avaient contracté des emprunts via la plateforme Ionebox. Celle-ci permet à des entités publiques de réaliser un emprunt auprès de différentes entités comme des banques, fonds de pensions, assurances et aussi des entités privées. Par ce biais, la Ville de

Lausanne et Genève ont emprunté de l'argent à la FIFA qui a fait l'objet de divers scandales ces dernières années. Est-ce qu'Ecublens utilise ce type de plateforme ? Si oui, est-ce que l'éthique du prêteur est prise en compte dans son choix ?

M. le Syndic précise qu'Ecublens n'utilise pas cette plateforme. La Ville d'Ecublens a recours à des Conseillers qui peuvent les mettre en contact avec des prêteurs et n'a jamais emprunté à la FIFA. L'éthique est évidemment importante. Les emprunts qui peuvent être effectués sur certaines sociétés sont bien entendus pris en considération. Par exemple, Ecublens a emprunté à un fonds européen qui participait à la construction du réseau de chemin de fer pour quelques mois. Ce fonds avait une bonne image et souhaite rassurer M. le Conseiller sur les choix qui sont effectués.

Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano sera brève dans son intervention et s'exprime en ces termes : « Pour la quatrième fois, je reviens sur une question qui n'est pourtant pas mon sujet de prédilection : l'implantation de la 5G dans notre commune.
Plusieurs Conseillers·ères en ont peut-être pris connaissance : Une nouvelle mise à l'enquête (dossier n° 2929) a pour objet la création d'une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G), pour le compte de Swisscom SA. Si elle est acceptée, le nombre d'antennes 5G au sein de notre commune s'élèverait au final à 14.
Pour le reste, je m'adresse à notre Municipalité et l'invite à bien vouloir se reporter à mes deux premières questions posées lors de mon intervention en séance du conseil du 30 septembre dernier concernant le traitement de la résolution votée par notre Conseil. »

Mme la Conseillère n'attend pas de réponse ce soir de la Municipalité et remercie l'Assemblée pour son attention.

M. le Conseiller Basile Bischoff explique qu'en rentrant ce soir sur le chemin de la Plantaz depuis la route de la Coquerrelaz, il y avait des jeunes qui faisaient du rodéo sur des scooters sur la route. M. le Conseiller souhaiterait savoir ce qui est entrepris par la Municipalité dans ce cas de figure et si elle était au courant.

M. le Municipal Jean Cavalli n'a, pour ses faits graves qui se sont produits ce soir, pas connaissance d'une intervention de la police. Les patrouilles ne sont pas toujours dans le quartier au moment des faits et dans ces cas, il est nécessaire d'appeler la Police afin qu'ils puissent intervenir dans les plus brefs délais.
M. le Municipal saisi l'occasion pour informer M. le Conseiller Morel concernant les éclairages et que si des entreprises ne respectent pas les lois et les règlements la Police intervient. Il est évident que la liste des auteurs d'infractions n'est pas communiquée pour une question de confidentialité. Si une personne est témoin d'une infraction, il est important de le signaler.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt parle du budget 2023 qui a été calculé avec un renchérissement de 3% pour le personnel communal. A l'époque, il a été dit que l'indice finalement accordé refléterait l'IPC au 30 septembre et serait donc différents des 3%.

Il aimerait savoir quel est le pourcentage qui a été finalement accordé au personnel d'Ecublens et finalement aux Municipaux ?

M. le Syndic explique que la ville d'Ecublens a été plus généreuse que le Canton de Vaud puisqu'elle a accordé le plein renchérissement avec les indices du mois de septembre qui représentait 3.25%. Il va manquer en effet une petite rallonge au budget.

<u>POINT 14</u> Divers

M. le Conseiller Gérald Lagrive a remarqué que les aiguilles de l'horloge du temple sont arrêtées sur minuit depuis plusieurs jours ou semaines. Il demande donc à la Municipalité s'il s'agit de midi ou minuit…

Mme la Municipale Danièle Petoud allait intervenir dans les communications orales à ce sujet. En effet depuis quelques jours, l'un des cadrans de l'horloge du temple n'affichait plus l'heure correctement. Suite à une intervention sur place, l'entreprise spécialisée en charge des travaux de maintenance de l'horloge, a constaté qu'une pièce de transmission était défectueuse. Elle a ainsi procédé à l'arrêt complet du cadran du temple afin de procéder au démontage de la dite pièce. Une nouvelle pièce a été forgée et sera remise en place mercredi prochain. L'horloge du temple devrait dès lors fonctionner correctement dès la semaine prochaine.

Mme la Secrétaire Gaëlle Weissert a une demande à faire aux Conseillères et Conseillers au nom du secrétariat du Bureau du Conseil. Afin de pouvoir préparer en temps et en heure le Powerpoint pour la séance du soir, il est demandé que tous documents, images ou plans soient transmis à la secrétaire et son adjointe au plus tard à midi le jour du Conseil au plus tard. Ce soir, Mme la Secrétaire a reçu un mail à 22h pour diffuser des images pour une intervention. Il va de soi que le Bureau du Conseil n'est pas un service à la carte et qu'il est assez inconfortable pour sa collègue et elle de faire du "yo-yo" d'écrans durant la séance. Elle remercie de prendre cette demande en considération pour les prochaines séances.

<u>POINT 15</u> Communications municipales écrites et orales

A – COMMUNICATIONS ECRITES :

1) **Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Daniel Sage du 30 septembre 2022 concernant la qualité du compost produit par Ecorecyclage (Lavigny)**

   M. le Conseiller Daniel Sage remercie pour cette réponse et est rassuré que Ecorecyclage a installé des équipements pour séparer les plastiques du compost. Il est dommage de constater que les déchets ne sont pas triés correctement et qu'il y a encore beaucoup trop de déchets inappropriés dans le compost.

2) **Extinction de l'éclairage public par quartier**

   M. le Conseiller Nicolas Morel, comme indiqué dans son intervention précédente, souhaite intervenir à ce point.
   Par rapport à l'éclairage public par quartier, M. le Conseiller a lu la réponse qui lui paraît cohérente dans la situation actuelle où il n'y a pas de télégestion. Cependant, lorsque la télégestion sera mise en place, il sera vraiment possible d'implémenter une extinction nocturne quartier par quartier et même rue par rue. M. le Conseiller souhaite, et est certain que cela va être envisagé dans le futur même si ce n'est pas encore le cas dans la situation actuelle.

   M. le Municipal Germain Schaffner peut répondre favorablement à la question de M. le Conseiller Morel. Un préavis pour le remplacement centralisé de l'éclairage public en LED avec équipement télégestion sera soumis au Conseil pour la séance du 31 mars 2023. Comme l'indique le titre du préavis ce sera généralisé et sera sur l'ensemble de la commune. Il y a, à ce jour, 40% de l'éclairage public qui est en LED et seulement 10-15% qui est déjà équipé de télégestion, à terme l'ensemble de l'éclairage sera équipé par ce système. C'est bien pour permettre un éclairage différencié et dans ce sens-là, il sera plus facile de répondre au plan lumière car aujourd'hui avec le système centralisé il n'est pas possible de le faire, comme expliqué dans les communications municipales.

3) **Réseaux sociaux**
La parole n'est pas demandée

4) **Bâtiment de la Voirie sis au chemin des Esserts 5 – Travaux urgents de réfection de l'étanchéité de la toiture**
La parole n'est pas demandée

5) **Route du Bois 2-4 – Ouverture et inauguration de la nouvelle place de jeux**
La parole n'est pas demandée

B – COMMUNICATIONS ORALES :
Pas de communications orales de la Municipalité.

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **vendredi 31 mars 2023, à 20h00**, à la Grande Salle du Motty.

La séance est close à 23h13.

Le Président

Jean-Claude Merminod

La Secrétaire

Gaelle Weissert

Annexes :
1- Vœu de M. le Conseiller Diego Rindisbacher
2- Postulat de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema
3- Vœu de Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Labdry

Correspondances :
1- Lettre de démission de M. Corentin Gigandet
2- Lettre de démission de M. Jean Rochat
3- Lettre de renonciation de Mme Serafin Marie-Luz
4- Lettre de renonciation de Mme Patrizia Magurano

Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 26.02.2023

Type :	☐ **Postulat**	☐ **Motion**	☐ **Amendement**
	☒ **Autre (préciser) :** Voeu		

Le groupe des Vertes émet le voeu que la municipalité présente le rapport annuel de l'avancée des mesures du plan d'action climat, dans l'idéal au printemps de chaque année et ceci dès 2024.

Nom, prénom : Rindlisbacher Diego

Signature :

Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 23.02.2023

Type :	☒ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
	☐ Autre (préciser)		

POUR UNE POLITIQUE COMMUNALE VOLONTARISTE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

Mesdames et messieurs les municipaux,

Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Le groupe de travail d'experts [1] sur les personnes d'ascendance africaine été créé en 2002 par la résolution 2002/68 [2] de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Cet organe est une émanation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, tenue à Durban en 2001 [3]. Elle a expressément prié la Commission des droits de l'homme des Nations Unies de :

• Envisager de créer un groupe de travail ou un autre mécanisme des Nations Unies chargé d'étudier les problèmes de discrimination raciale auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine vivant dans la diaspora africaine, et

• Faire des propositions en vue de l'élimination de la discrimination raciale à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

Le groupe de travail est composé de cinq (05) membres. Sa composition actuelle est de Mme Catherine S. Namakula (Ouganda), Présidente ; Mme Barbara G Reynolds (Guyana), Vice-Présidente ; Dominique Day (États-Unis d'Amérique) ; Miriam Ekiudoko (Hongrie) ; M. Sushil RAJ (Inde), membres.

Elle a visité la Suisse du 17 au 26 janvier 2022. Dans son rapport [4] rendu public en octobre 2022, le Groupe de travail donne un aperçu du cadre juridique, institutionnel et politique actuel et des mesures prises pour prévenir le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine en Suisse. Malgré, les évolutions positives de nombreuses lacunes ont été relevées. Voici une liste non exhaustive :

"Dans toute la Suisse, les enfants d'ascendance africaine sont soumis à des stéréotypes raciaux préjudiciables et à des préjugés sur leurs capacités, leur potentiel et leur place dans la société en tant qu'adultes."

"Les personnes d'ascendance africaine subissent une discrimination raciale structurelle importante et un racisme anti-Noirs, qui ont de graves répercussions sur leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques."

"Les auteurs d'ascendance africaine sont largement absents du programme suisse. Les étudiants suisses entrent à l'université sans comprendre les contributions historiques ou analytiques des personnes d'ascendance africaine. Bien que certains programmes intègrent le contexte historique

relatif au colonialisme et à la traite transatlantique des esclaves africains, les récits faux ou inexacts sont courants."

"le racisme anti-Noirs est encore minimisé ou attribué aux susceptibilités de ses victimes."

Ce constat fait froid dans le dos et nous interpelle sur la qualité de notre démocratie à laquelle nous sommes tous attachés. Car il se développe auprès de certains de nos concitoyens le sentiment qu'ils sont des citoyens de seconde zone. Ce rapport démontre que les politiques actuelles ne s'attaquent pas à la nature systémique du problème. Ce qui à terme pourrait représenter un risque pour la paix sociale et la concorde dans notre pays et plus particulièrement dans notre commune. Il est donc urgent que tous les acteurs publics agissent en faveur de l'inversion cette tendance et notre commune peut y apporter une contribution significative.

Dans un premier temps, notre municipalité doit engager une démarche volontariste afin d'évaluer la situation. Il est question d'analyser les différents processus communaux au regard de notre aspiration à l'inclusion et à l'harmonie sociale.

Dans un second temps, des mesures spécifiques devraient être envisagées. Elles concerneraient mais ne seraient pas limitées aux écoles, à la police, à l'accès aux services communaux et à l'accès à l'information.

En ce qui concerne les écoles, la sensibilisation à la problématique du racisme devrait être implémentée en incluant si possible des intervenants externes en vue de transformer les représentations existantes. On pourrait s'inspirer de la démarche du collège Sismondi [5] à Genève dont la troisième édition de sa manifestation Silence on lit qui se tient du 27 février au 07 avril 2023 a pour thème l'Afrique.

A travers le Conseil intercommunal « sécurité publique dans l'Ouest lausannois », nous devrons nous assurer que notre police est outillée pour accorder le même traitement à tous les usagers quelle que soit leur origine ou la couleur de leur peau. Le postulat déposé le 8 novembre 2022 au Conseil communal de Lausanne par le conseiller Mountazar Jaffar [6] pour lutter contre le profilage racial, les violences policières, les arrestations abusives et les traitements dégradants devrait nous interpeller à plus d'un titre.

Nous devrons nous assurer que nos services communaux sont formés sur le racisme de manière à assurer une prise en charge uniforme de tous usagers.

Enfin, en ce qui l'accès à l'information, notre municipalité devrait s'assurer que tous les habitants de notre commune dispose de l'information leur permettant d'exercer pleinement leurs droits. Ce point est crucial parce que c'est l'information qui fait le citoyen. Notre bibliothèque participerait également à cet effort. La démarche du collège Sismondi à Genève pourrait nous inspirer. Car la bibliothèque de cet établissement a fait l'acquisition de 200 livres d'auteurs africains et d'origine africaine basés en Suisse. Le fonds devrait s'enrichir des travaux de nos historiens sur la place de notre pays dans des drames tels que l'esclavage et la colonisation. Il ne s'agit pas ici de faire le tribunal de l'histoire, mais de participer à la bonne information des habitants de notre commune.

En conclusion, je demande à la municipalité d'étudier l'opportunité :

Conseil communal
Ecublens VD

1. D'élaborer une politique communale volontariste de lutte contre la racisme anti-Noirs et les discriminations

2. D'engager des actions spécifiques touchant mais pas limitées aux écoles, à la police, à l'accès aux services communaux et à l'information.

Je vous remercie pour le bon accueil que vous réserverez à ce postulat.

REFERENCES:

[1]
https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/wg-african-descent

[2]
https://ap.ohchr.org/documents/alldocs.aspx?doc_id=4940

[3]
https://www.un.org/french/WCAR/durban_fr.pdf

[4]https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5154add1-visit-switzerland-report-working-group-experts-people

[5]
https://sismondi.ch/vie-du-college/journaleffetsismon_janvier2023.pdf

[6]https://ps-lausanne.ch/2022/11/08/pour-une-remise-systematique-de-recepisse-de-la-pml-aux-personnes-controlees/

Nom, prénom : Timba Bema Jean Aristide

Signature :

Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 23.02.2023

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
	☒ Autre (préciser) :	VOEU	

que la Municipalité trouve une solution pour restreindre l'accès au chantier par la rue de Bassenges, quitte à modifier la signalisation au sol ou faire une autre ouverture pour l'accès à ce chantier. Pour la sécurité des enfants et des vélos, il est contre-productif de laisser traverser ces camions dans cette rue.

Nom, prénom : …Frédérique Reeb-Landry……

Signature : ……..

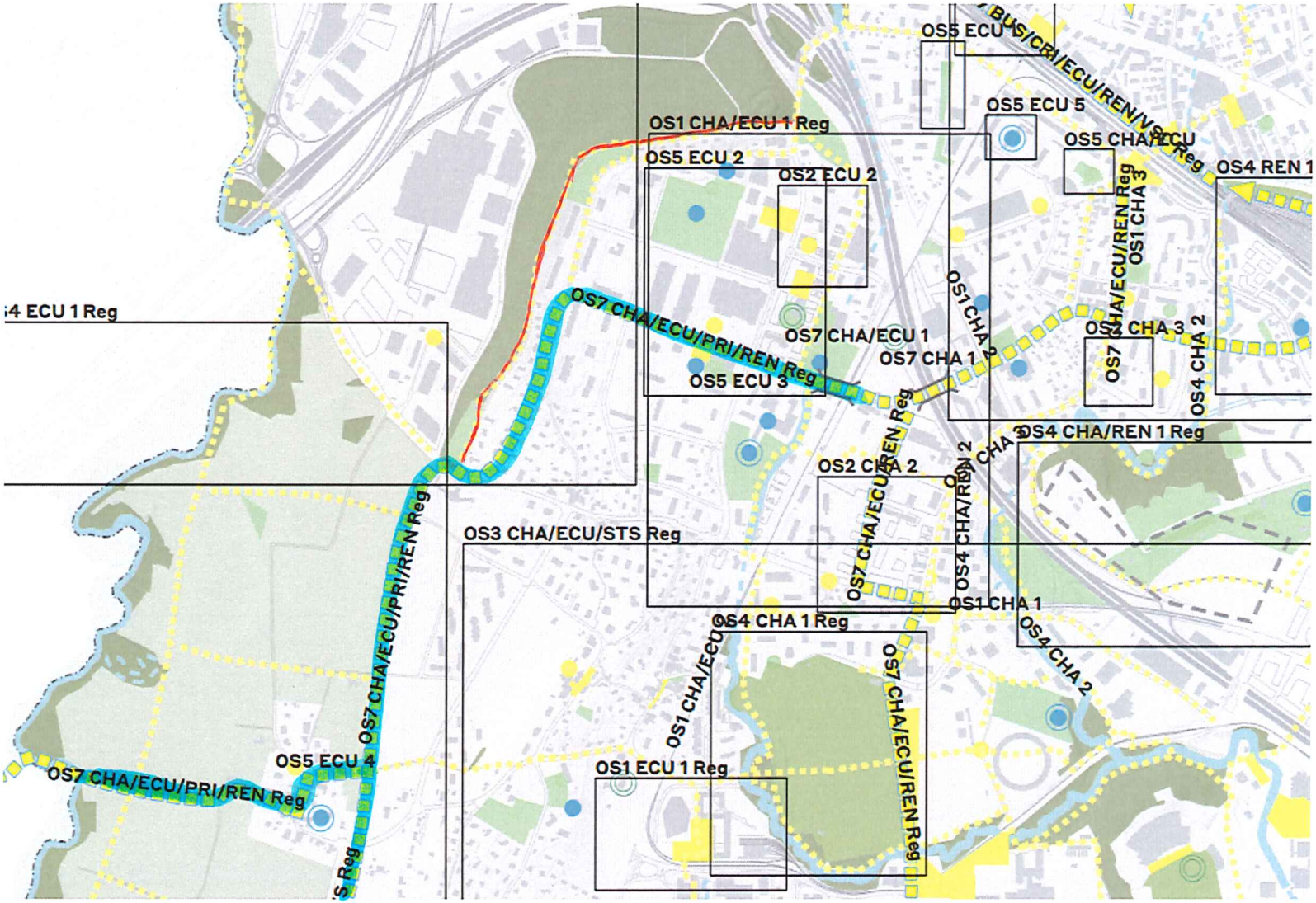

Voie verte de l'Ouest lausannois, SDOL, PDI 2021

Cheminement piéton, SDOL, PDI 2021

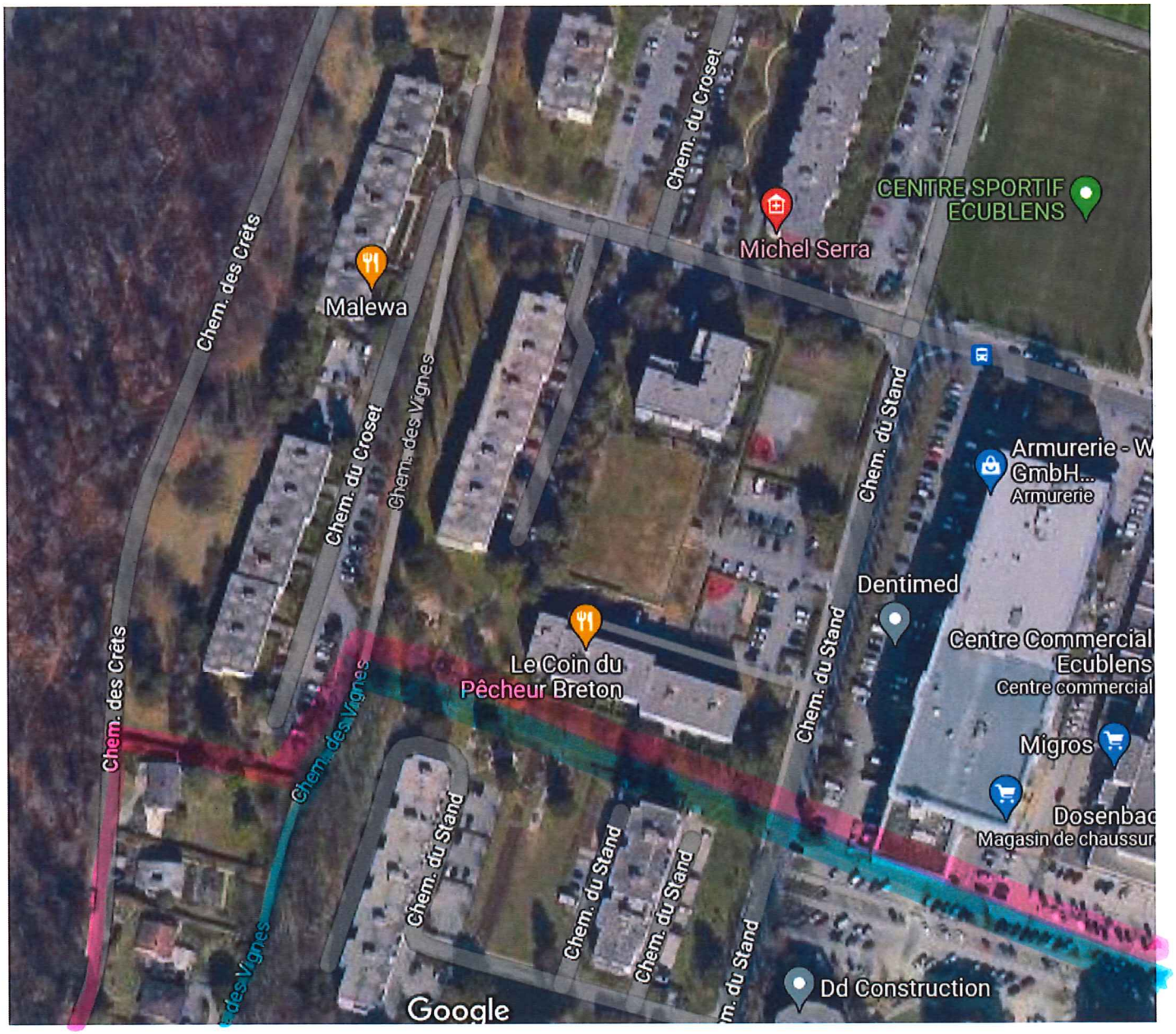

Projet de voie verte inscrit au PDI, SDOL

Itinéraire induit par le préavis 2023/02

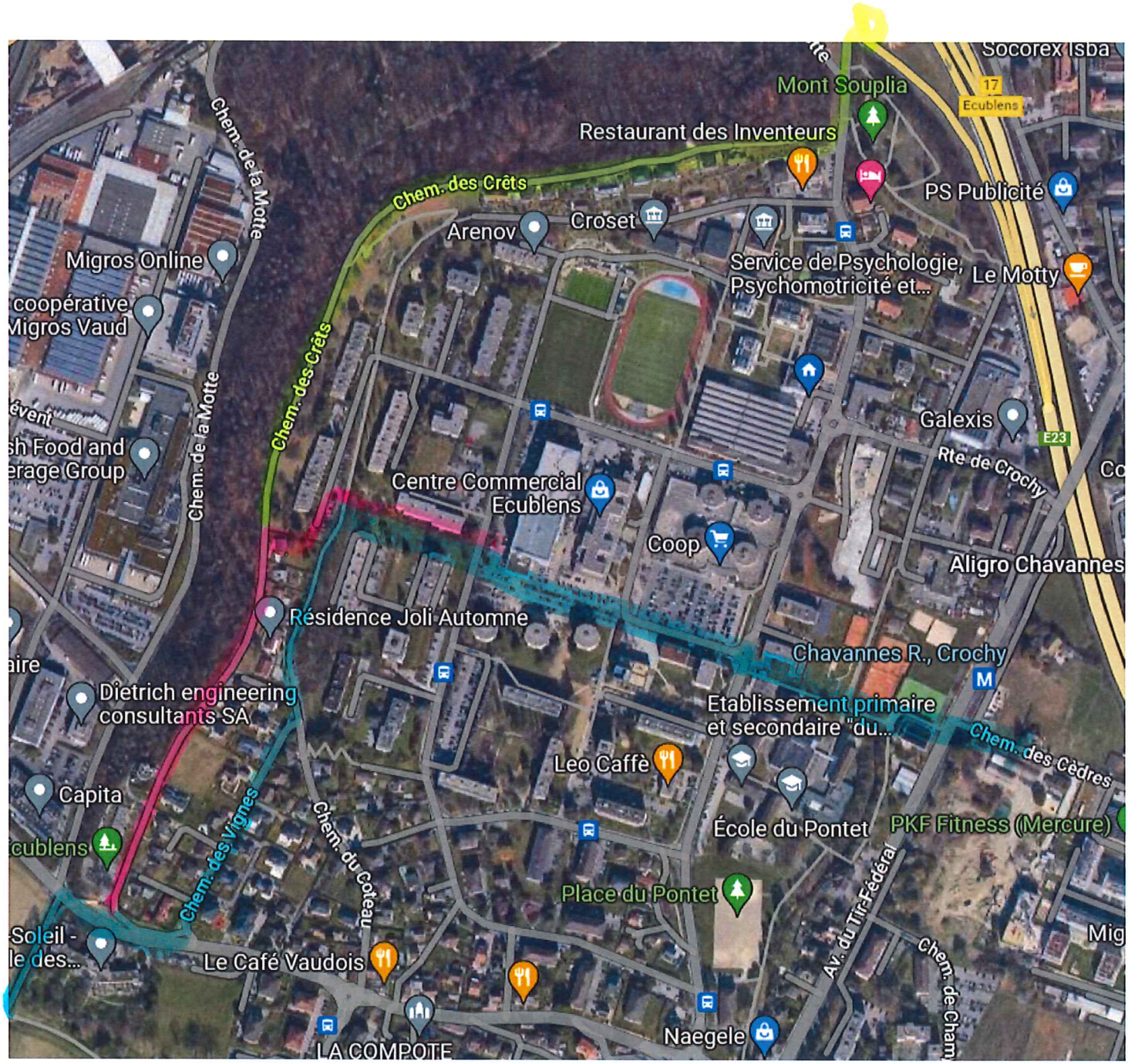

Projet de voie verte inscrit au PDI, SDOL

Itinéraire induit par le préavis 2023/02

Proposition d'itinéraire alternatif, voire complémentaire.

Corentin Gigandet
Avenue du Tir-Fédéral 48
1024 Ecublens VD

M. le Président du Conseil Communal
% Greffe Municipal
Chemin de la Colline 35
1024 Ecublens VD

Ecublens, le 13 décembre 2022

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par ces quelques lignes, je vous informes de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

En effet, ma vie privée ayant connu passablement de changement ces derniers mois je ne trouve plus forcément le temps nécessaire pour cette activité et regrette de pouvoir la mener d'une manière aussi assidue que je souhaiterais.

En vous priant de recevoir, Monsieur le Président du Conseil communal, mes meilleures salutations.

Corentin Gigandet

Jean Rochat
Ch. des Perrettes 15
1024 Ecublens

Monsieur le Président du
Conseil communal
p.a. Greffe municipal
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 4 janvier 2023

Monsieur le Président du Conseil communal,

Je vous présente ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Cette démission porte sur l'ensemble de mes activités, à savoir celles liées au Conseil d'Etablissement, à la Commission communale du fonds de développement durable, ainsi qu'au Vote des malades.

Je souhaite à l'ensemble du collège communal une excellente année 2023 et une poursuite dynamique et positive d'un exercice politique soucieux de l'intérêt général.

Je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Jean Rochat

Copie à Monsieur José Birbaum, Président PLR

Patrizia Magurano
Chemin du Stand 17
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :			
Original / Copie transmis le : 10.1.23 NC			
A :			
Bâtiments	10 JAN. 2023	Urbanisme	
Culture		CH	
Social		RH	
Finances		PolOuest	
Ecoles		Greffe	
Travaux		X bureau (email commu.)	
Pour : info			
Référence dossier : 102 00 02			

Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
1024 Ecublens

Renonciation au conseil « Forum »

Madame, Monsieur,

À la suite des informations reçues de Monsieur Leimgruber Jacky, je me permets de vous soumettre ma demande de renonciation auprès du conseil communale « Forum ».

Dans l'attente d'une confirmation de votre part, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Patrizia Magurano

Serafin Maria-Luz
Chemin du Croset 11
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :
Original / Copie transmis le : 11.1.23 NC
A :

Bâtiments	11 JAN. 2023	Urbanisme	
Culture		CH	
Social		RH	
Finances		PolOuest	
Ecoles		Greffe	
Travaux		x Bureau Conseil communal	

Pour : suite utile
Référence dossier : 102 00 02

Président du Conseil communal
p.a. Greffe Municipal
Chemin de la Colline 5
1024 Ecublens

Ecublens, le 5 janvier 2023

Renonciation au poste de conseillère communale

Monsieur le Président du Conseil communal d'Ecublens,

Lors des élections du printemps 2022, je figurais sur les listes du PSIG, à l'issue du scrutin, j'ai passé à faire partie des « vient-ensuite », ce qui m'aurait permise d'être assermentée en cas de démission d'un membre de mon groupe.

Par la présente, **je vous fais part de ma décision de renoncer au poste de conseillère communale**.

Je vous remercie de votre compréhension et de faire suivre aimablement à qui de droit ladite décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal d'Ecublens, à mes meilleures salutations.

Serafin Maria-Luz